

**NATIONS**



**UNIES**

**DEUXIEME ANNEXE EXPLICATIVE**  
**DES**  
**PREVISIONS BUDGETAIRES**  
**POUR**  
**L'EXERCICE FINANCIER 1952**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIEME SESSION**

**SUPPLEMENT No. 5A (A/1812/Add./1)**

**NEW-YORK, 1951**



**NATIONS UNIES**

**DEUXIEME ANNEXE EXPLICATIVE  
DES  
PREVISIONS BUDGETAIRES  
POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 1952**



**ASSEMBLEE GENERALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIEME SESSION**

**SUPPLEMENT No. 5A (A/1812/Add./1)**

*New-York, 1951*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL .....	1
PREMIÈRE PARTIE: analyse des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées..	3
DEUXIÈME PARTIE: analyse des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour 1952, classées par grandes catégories d'activités (prévisions relatives aux programmes) .....	13
TROISIÈME PARTIE: analyse de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées .....	25
QUATRIÈME PARTIE: état des fonds hors budget gérés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées .....	33



## AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

L'article 3.3 du règlement financier adopté par l'Assemblée générale à la dernière session [résolution 456 (V) du 16 novembre 1950] dispose ce qui suit:

"3.3 Les prévisions budgétaires annuelles . . . sont accompagnées des annexes explicatives et exposés circonstanciés que peut demander, ou faire demander, l'Assemblée générale, ainsi que de toutes annexes et notes que le Secrétaire général peut juger utiles et opportunes."

La présente annexe explicative est présentée conformément aux dispositions ci-dessus, et a pour objet de permettre à l'Assemblée générale d'examiner en même temps les prévisions budgétaires du Secrétaire général pour 1952 et les ouvertures de crédits ou les prévisions budgétaires des institutions spécialisées.

La présente annexe contient des renseignements relatifs aux prévisions budgétaires ou aux ouvertures de crédits des institutions spécialisées ci-après:

- Organisation internationale du Travail;
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Organisation de l'aviation civile internationale;
- Union postale universelle;
- Organisation mondiale de la santé;
- Union internationale des télécommunications.

Pour ce qui est de l'Organisation météorologique mondiale, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée d'approuver le texte d'un accord reliant cette organisation aux Nations Unies conformément aux dispositions de l'Article 57 de la Charte. Entre-temps, le Secrétaire général de l'OMM a transmis de sa propre initiative des renseignements sur le budget de cette organisation pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 1951. Le Conseil exécutif de l'OMM fixera le budget pour 1952 au début du mois d'octobre.

En vertu des accords conclus par l'Organisation des Nations Unies avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et avec le Fonds monétaire international, ces organisations ne sont pas tenues de soumettre leurs budgets administratifs à l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation internationale pour les réfugiés n'est pas comprise, puisque cette institution doit cesser de fonctionner avant le 1er janvier 1952.

La présente annexe est divisée en quatre parties:

- a) Analyse des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées;
- b) Analyse des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour 1952, classées par grandes catégories d'activités (prévisions relatives aux programmes);
- c) Analyse de la situation financière de l'Organisa-

tion des Nations Unies et des institutions spécialisées;

- d) Etat des fonds hors budget gérés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

### RÉCAPITULATION TYPE DES BUDGETS

Le tableau A de la première partie récapitule de façon uniforme les ouvertures de crédits pour 1951 et les ouvertures de crédits ou les prévisions budgétaires pour 1952 de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Une nette distinction une fois établie entre les dépenses afférentes aux "sessions" et les dépenses afférentes au "Secrétariat", la présentation de la récapitulation type a été modifiée de manière à correspondre au tableau commun révisé des postes de dépenses adopté par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

On notera que les indications détaillées qui figurent dans la récapitulation portent sur les budgets administratifs ordinaires des organisations. On trouvera à la quatrième partie de la présente annexe des renseignements sur les dépenses afférentes au programme élargi d'assistance technique et à d'autres programmes hors budget, gérés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

Comme pour les années précédentes, il convient de signaler que les chiffres qui apparaissent dans la récapitulation ne sont pas exactement comparables d'une institution à l'autre, car toutes ne suivent pas les mêmes normes financières à l'égard de questions telles que l'utilisation des crédits ouverts, etc. L'adoption, par toutes les institutions spécialisées, d'un règlement financier commun, permettra de faire disparaître un grand nombre de ces divergences. L'Organisation des Nations Unies a déjà adopté, avec certains amendements, le règlement financier commun proposé par le Comité administratif de coordination [résolution 456 (V) de l'Assemblée générale]. La question est à l'étude dans la plupart des institutions spécialisées.

### POSTES PERMANENTS

Outre le tableau comparatif des ouvertures de crédits et des prévisions budgétaires, la première partie de l'annexe contient un tableau des postes permanents prévus dans les budgets administratifs de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour les exercices financiers 1950, 1951 et 1952, ainsi qu'un tableau indiquant le lieu d'affectation du personnel prévu aux budgets de 1952.

### RÉCAPITULATION PAR GRANDES CATEGORIES D'ACTIVITES (PREVISIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES)

Conformément aux recommandations du paragraphe 4 de la résolution 413 (V) adoptée le 1er décembre 1950 par l'Assemblée générale, on trouvera à la deuxième partie de la présente annexe une analyse des ouvertures de crédits ou des prévisions budgétaires pour

1952 classées par grandes catégories d'activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ci-après :

- Organisation internationale du Travail;
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Organisation internationale de l'aviation civile;
- Union postale universelle;
- Organisation mondiale de la santé.

La résolution précitée de l'Assemblée demandait un tableau résumé des dépenses afférentes aux programmes pour lesquels des crédits sont inscrits au budget de l'Organisation des Nations Unies et à ceux des institutions spécialisées. Le Comité administratif de coordination a toutefois jugé que la définition du mot "programme" soulèverait des difficultés considérables et a recommandé de considérer ce tableau comme une "récapitulation des dépenses afférentes aux grandes catégories d'activités" et de l'intituler en conséquence. L'introduction à la deuxième partie expose les méthodes adoptées pour préparer cette récapitulation.

#### ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ORGANISATIONS

On trouvera au tableau K de la troisième partie de la présente annexe des renseignements sur la situation en matière de recouvrement des contributions à l'Organisation des Nations Unies et à certaines institutions spécialisées, au 31 août 1951.

La troisième partie contient également, au tableau J, une récapitulation type de la situation financière des organisations pour les exercices financiers 1949 et 1950.

Le Secrétaire général espère que la situation financière des organisations pendant l'exercice considéré

ressortira clairement de la présentation, dans un tableau unique, de l'ensemble du budget approuvé pour un exercice financier, des contributions fixées et des contributions perçues pour cet exercice, du montant des contributions perçues au cours de cet exercice, y compris les arrérages dus au titre des contributions pour les exercices précédents, et des dépenses afférentes à cet exercice.

#### RÉCAPITULATION DES FONDS HORS BUDGET

Dans sa résolution 411 (V) adoptée le 1er décembre 1950, l'Assemblée générale a invité chacune des institutions spécialisées qui participent au programme d'assistance technique à inclure, dans les documents où elle présente ses budgets ordinaires, des renseignements sur les prévisions de dépenses au titre de l'assistance technique ainsi que des autres fonds hors budget. Le Comité administratif de coordination a pensé qu'il serait utile à l'Assemblée générale de disposer d'une récapitulation de ces renseignements. Un état des fonds hors budget gérés par les Nations Unies et les institutions spécialisées figure en conséquence à la quatrième partie de la présente annexe. On a joint à cet état une brève description des programmes correspondants des Nations Unies.

#### DOCUMENTATION ANNEXE

Il importe de noter que les budgets des institutions spécialisées pour 1952 feront l'objet d'un rapport spécial du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément au mandat de ce Comité; on notera également que le Secrétaire général présentera séparément son rapport annuel sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.



*Première partie*

ANALYSE DES PREVISIONS BUDGETAIRES OU DES OUVERTURES  
DE CREDITS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES  
INSTITUTIONS SPECIALISEES

TABLEAU A: récapitulation des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits,  
par catégories normales de dépenses, pour les exercices financiers  
1951 et 1952.

TABLEAU B: postes permanents.

Première partie: nombre total de postes permanents pour les exer-  
cices financiers 1950, 1951 et 1952.

Deuxième partie: nombre total de postes permanents pour 1952, par  
lieu d'affectation.

Portions of text missing due to defective conditions  
of only copy available for filming

*Certaines parties du texte manquent à cause  
du mauvais état du seul exemplaire dont on  
disposait pour l'établissement du film*

НЕКОТОРЫЕ ЧАСТИ ТЕКСТА ОТСУТСТВУЮТ ИЗ-ЗА  
ДЕФЕКТОВ ИМЕЮЩЕГОСЯ В НАЛИЧИИ ОРИГИНАЛА

**Algunas partes del texto faltan debido al estado  
defectuoso del único ejemplar disponible**

**para filmar**

TABLEAU

## Récapitulation des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits, 1951-1952

(Montants exprimés en millions de dollars)

Catégories	ORGANISATION DES NATIONS UNIES		OIT		FAO		UNESCO	
	1951 Ouvertures de crédits	1952 Prévisions	1951 Ouvertures de crédits	1952 Prévisions	1951 Autorisations de dépenses	1952 Prévisions	1951 Ouvertures de crédits	1952 Prévisions
<b>GROUPE I. — SESSIONS</b>								
<i>Conférence annuelle</i>								
Traitements et salaires								
Personnel temporaire .....	485 000	200 000	37 000	39 000	62 600	49 350	74 204	106 400
Honoraires des consultants et dépenses connexes .....	41 400	37 400						
Heures supplémentaires et sur-salaire de nuit .....	24 250	60 000			2 000	2 000		
Frais de voyage et de transport								
Représentants .....	307 350	327 100						
Personnel .....	1 228 600	15 000	20 150	10 200	12 800	5 250	39 993	51 000
Fournitures .....	92 250				10 000	5 000	5 680	2 000
Services contractuels et autres								
Imprimerie .....	531 700	637 240	124 083	134 283	11 000	3 000	53 700	65 000
Location et entretien des locaux			7 000	4 500	1 000		25 700	4 000
Location et entretien du matériel	198 850	31 000						
Utilisation et entretien du matériel de transport .....	38 800		4 500	4 000	250	500	2 500	2 000
Services divers .....	152 250		2 000	2 000	10 100	6 750	13 500	26 000
Montants non réparés .....					5 750	1 650		
	3 100 450	1 307 740	194 733	193 983	115 500	73 500 <sup>a</sup>	215 277	259 600
<i>Conseil d'administration, conseils et autres sessions d'organes divers</i>								
Traitements et salaires								
Personnel temporaire .....	8 000	2 300	18 250	20 000	2 500	7 900	930	
Honoraires des consultants et dépenses connexes .....	7 420	32 320			5 000	5 000		
Heures supplémentaires et sur-salaire de nuit .....					500	500		
Frais de voyage et de transport								
Membres .....	169 405	166 080	464 438	430 169	40 500	41 150 <sup>b</sup>	34 563	45 000
Personnel .....	350 925	53 800	142 883	186 982	1 000	1 000		
Fournitures .....	9 700				1 300	7 000		
Services contractuels et autres								
Imprimerie .....	310 040	225 200	48 408	65 963	2 000	3 000		
Location et entretien des locaux	3 500	5 000	2 500	7 500	100			
Location et entretien du matériel	11 550							
Utilisation et entretien du matériel de transport .....	6 000					100		
Services divers .....	76 000	50 000	11 262	26 280	1 500	1 000	300	
Montants non répartis .....						1 850		
	952 540	534 700	687 741	736 894	54 400	68 500	35 793	43 000
<b>TOTAUX</b>	<b>4 052 990</b>	<b>1 842 440</b>	<b>882 474</b>	<b>930 877</b>	<b>169 900</b>	<b>142 000</b>	<b>251 070</b>	<b>302 000</b>
<i>A déduire: Participation directe du pays hôte .....</i>			26 762	50 236				
<b>TOTAUX DU GROUPE I</b>	<b>4 052 990</b>	<b>1 842 440</b>	<b>855 712</b>	<b>880 641</b>	<b>169 900</b>	<b>142 000</b>	<b>251 070</b>	<b>302 000</b>
<b>GROUPE II. — PERSONNEL</b>								
<i>Traitements, salaires et honoraires</i>								
Postes permanents .....	22 221 000	23 651 670	2 963 539	3 208 824	2 487 881	2 727 251	3 370 233	3 394 000
Personnel temporaire .....	1 208 600	870 660	182 417	156 374	25 000	18 000	48 598	68 000
Main-d'œuvre occasionnelle .....	111 620	128 600						
Honoraires des consultants et dépenses connexes .....	365 150	307 850	169 519	169 714	34 645	111 300	459 825 <sup>a</sup>	459 000
Heures supplémentaires et sur-salaire de nuit .....	250 560	274 700	8 000	10 000	24 000	24 000	25 125	19 000
Compensation pour les jours de congé annuel non pris .....	160 000	162 000			14 500	25 000		49 000
	24 316 930	25 395 480	3 323 475	3 544 912	2 586 026	2 905 551	3 903 781	3 990 000

<sup>a</sup> On trouvera des explications détaillées à l'annexe à ce tableau.

Opérations normales de dépenses, pour les exercices financiers 1951 et 1952<sup>1</sup>

(des Etats-Unis.)

<i>OACI</i>		<i>UPU</i>		<i>OMS</i>		<i>UIT</i>		<i>OMM</i>	<i>TOTAUX</i>	
1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1951	1952
<i>Ouvertures de crédits</i>		<i>Ouvertures de crédits</i>		<i>Ouvertures de crédits</i>		<i>Ouvertures de crédits<sup>a</sup></i>		<i>Ouvertures de crédits<sup>a</sup></i>		
3 810	3 525	1 168	4 673	28 703	35 135	276 635	408 949	1 600	969 120	847 249
									41 400	37 400
381	381								26 631	62 381
				47 850	35 000				355 200	362 100
476	285	701	11 682	11 000	11 000		5 841		1 313 720	110 443
476	476		234	36 500	23 768	18 692	20 093		163 598	52 046
		2 804	22 196	24 625	25 000	28 037	32 593		775 949	920 122
				8 600	9 550	7 243	4 673		271 757	75 000
						23 364	20 327			
									46 050	6 975
1 524	1 238	4 674	7 944	3 000	2 000	8 178	16 869		195 226	62 937
952	762								6 702	2 412
7 619	6 667	9 347	46 729	160 278	141 453	362 149 <sup>b</sup>	509 345 <sup>c</sup>	1 600	4 165 353	2 539 065
28 333	26 500			6 700	38 198	126 963	55 164	4 550	191 676	150 305
									12 420	37 320
2 381	2 857								2 881	3 357
		5 841	7 009	31 720	42 000	26 636	30 374	5 775	773 103	759 478
7 144	46 357			41 560	21 080				573 512	309 219
4 286	3 810			22 500	5 850	31 776	10 902		69 562	27 562
				8 000	10 000				368 448	304 163
952	952			3 900	4 397				22 502	17 849
									6 000	100
9 095	3 333	34 462	26 285	3 100	2 045	5 911	991	1 675	135 630	110 234
1 428	13 810								11 428	15 660
7 619	97 619	40 303	33 294	117 480	123 570	191 286	97 431	12 000	2 167 162	1 735 247
5 238	104 286	49 650	80 023	277 758	265 023	553 435	606 776	13 600	6 332 515	4 274 312
									26 762	50 236
5 238	104 286	49 650	80 023	277 758	265 023	553 435	606 776	13 600	6 305 753	4 224 076
0 638	1 883 418	79 949	81 560	3 123 832	3 277 946	542 549	571 645	57 960	36 609 621	38 796 573
		8 294	8 294	4 324	17 541	32 407	4 439	3 000	1 509 640	1 143 490
									111 620	128 600
1 524	11 524			221 100	220 939				1 261 763	1 280 682
4 190	14 190					1 565	1 612	1 600	323 440	344 436
									174 500	236 956
6 352	1 909 132	88 243	89 854	3 349 256	3 516 426	576 521	577 696	62 560	39 990 584	41 930 737

TABLE

## Récapitulation des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits,

(Montants exprimés en millions de dollars)

Catégories	ORGANISATION DES NATIONS UNIES		OIT		FAO		UNESCO
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951
	Ouvertures de crédits	Prévisions	Ouvertures de crédits	Prévisions	Autorisations de dépenses	Prévisions	Ouvertures de crédits
<b>GROUPE II (suite)</b>							
<i>Indemnités au personnel</i> .....					492 494		
Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et voyages s'y rapportant .....	464 540	569 310	92 560	97 097		91 400	85 207
Prime de rapatriement .....	45 780	76 200		7 500		5 500	273 626
Primes et indemnités d'installation, indemnités de licenciement .....	267 220	270 200		17 670		35 500	34 066
Remboursement de l'impôt national sur le revenu.....						81 000	15 000
Pertes sur les appartements de l'Organisation .....	22 500	25 000					
Contributions à l'assurance-maladie et à diverses assurances... ..	150 580	192 480	24 820	30 968		14 280	61 792
Contributions à la Caisse des pensions du personnel et à la Caisse de prévoyance .....	2 513 950	2 593 700	523 277	522 066		368 000	453 705
Indemnités et réclamations.....	426 900	18 860	1 500	1 500		5 000	5 000
Divers .....			8 170	10 150			
	<u>3 891 470</u>	<u>3 745 750</u>	<u>650 327</u>	<u>686 951</u>	<u>492 494<sup>c</sup></u>	<u>600 680</u>	<u>928 396</u>
TOTAUX DU GROUPE II	<u>28 208 400</u>	<u>29 141 230</u>	<u>3 973 802</u>	<u>4 231 863</u>	<u>3 078 520</u>	<u>3 506 231</u>	<u>4 832 177</u>
<b>GROUPE III. — SERVICES GÉNÉRAUX</b>							
<i>Frais de voyage et de transport</i>							
Frais de voyage du personnel en mission .....	398 170	446 800	135 287	116 387	257 775	328 647	446 048 <sup>a</sup>
Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine.....	752 450	816 740	113 667	133 832		40 750	87 108
Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge .....	494 750	496 500	80 000	51 285		15 000	154 017
Divers .....						24 000	
	<u>1 645 370</u>	<u>1 760 040</u>	<u>328 954</u>	<u>301 504</u>	<u>257 775</u>	<u>408 397</u>	<u>697 173</u>
<i>Fournitures</i>							
Papeterie et fournitures de bureau .....	170 000	226 000			32 087	46 250	52 439
Fournitures pour la reproduction des documents .....	373 500	531 000	54 171	53 343	(34 000) <sup>d</sup>	34 200	64 000
Fournitures pour l'enregistrement sonore .....							
Fournitures pour les services de radio .....	50 900	66 980				9 250	
Fournitures cinématographiques..	38 000	38 200				1 750	29 800
Fournitures diverses .....	124 650	86 500	16 852	10 797	38 515	10 670	130 100
	<u>757 050</u>	<u>948 680</u>	<u>71 023</u>	<u>64 140</u>	<u>70 602</u>	<u>102 120</u>	<u>276 339</u>
<i>Immeubles et équipement</i>							
Mobilier et installations fixes... ..	116 800	347 250					
Matériel de bureau .....	88 100	122 700	54 553	68 258			
Matériel pour la reproduction des documents .....					20 500	30 000	49 109
Matériel de radio .....	11 700	16 800					
Livres, périodiques et cartes de la bibliothèque .....	101 010	90 200	27 106	28 033	11 000	12 600	34 570
Matériel de transport .....	9 500	24 800					
Matériel divers .....	90 500	86 700					10 150
Terrains et bâtiments .....	1 649 500 <sup>a</sup>	1 649 500 <sup>a</sup>	26 385	26 385			
Divers .....							
	<u>2 067 110</u>	<u>2 337 950</u>	<u>108 044</u>	<u>122 676</u>	<u>31 500</u>	<u>42 600</u>	<u>93 829</u>

(suite)  
**Opérations normales de dépenses, pour les exercices financiers 1951 et 1952**  
 des Etats-Unis.)

OACI	UPU		OMS		UIT		OMM	TOTAUX		
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1951	1952	
Ouvertures de crédits	Ouvertures de crédits		Ouvertures de crédits		Ouvertures de crédits <sup>a</sup>		Ouvertures de crédits <sup>a</sup>			
								492 494		
619	47 619	911	771	112 005	103 522	21 168	22 290	4 174	824 010	1 015 389
	1	1 986	1 472	154 831	151 760	31 822	30 421		508 045	297 262
000	13 714			69 139	65 263				376 425	423 467
				28 624	32 986				43 624	130 816
									22 500	25 000
048	19 571	18 283	18 716	29 169	34 827				303 692	371 784
438	212 524	11 507	14 160	459 661	456 466	145 594	136 315	6 666	4 317 132	4 759 459
		1 005	327						434 405	30 637
047	22 067			6 500	6 500	1 402	1 246		33 119	112 444
152	315 496	33 692	35 446	859 929	851 324	199 986	190 272	10 840	7 355 446	7 166 258
504	2 224 628	121 935	125 300	4 209 185	4 367 750	776 507	767 968	73 400	47 346 030	49 096 995
429	66 667	350	350	773 491	693 825	12 501	11 799	4 000	2 095 051	2 122 067
081	70 957	5 607	1 168	165 973	142 545	28 551	8 620		1 215 737	1 300 524
000	41 905			141 772	111 251	13 551	10 982		934 090	818 030
										24 000
810	179 529	5 957	1 518	1 081 236	947 621	54 603	31 401	4 000	4 244 878	4 264 621
		3 037	3 505						3 037	3 505
286	14 286			128 050	105 194	11 869	8 761	8 000	408 731	452 051
619	55 619								547 290	745 514
857	2 857								2 857	2 857
524	11 428			8 520	29 904				89 220	128 314
				320 800	234 214	5 171	5 716		47 524	58 878
				457 370	369 312	17 040	14 477	8 000	636 088	611 551
286	84 190	3 037	3 505						1 734 747	2 092 670
048	14 286	1 168	234					5 000		
523	9 523			46 904	27 621					
000	6 000					8 480	7 312			
									431 885	718 758
286	8 286	280	350	20 000	24 200	2 967	2 979		205 219	206 656
				65 302	109 050			4 000	9 500	24 800
									165 952	197 750
									1 675 885	1 675 885
048	7 048								7 048	7 048
905	45 143	1 448	584	132 206	160 871	11 447	10 291	9 000	2 495 489	2 830 897

TAB

## Récapitulation des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits

(Montants exprimés en millions de dollars)

Catégories	ORGANISATION DES NATIONS UNIES		OIT		FAO		UNESCO
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951
	Ouvertures de crédits	Prévisions	Ouvertures de crédits	Prévisions	Autorisations de dépenses	Prévisions	Ouvertures de crédits
<b>GROUPE III (suite)</b>							
<i>Services contractuels et autres</i>							
Imprimerie .....	1 008 260	1 108 260	241 327	257 710	97 131	146 600	293 411
Communications .....	993 470	1 083 850	128 041	129 621	75 436	98 200	251 821
Location et entretien des locaux .....	1 814 070	2 383 450	118 380	112 296	220 260	157 450	207 735
Location et entretien du matériel .....	363 200	516 300	12 166	15 242	6 167	30 540	12 670
Utilisation et entretien du matériel de transport .....	50 650	40 850				8 600	14 850
Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	158 400	135 500	9 000	9 534	14 503	15 450	26 850
Assurances .....	61 300	61 900	9 000	10 525		16 140	
Services photographique et cinématographique .....	225 100	198 600			13 100 <sup>c</sup>	6 350	
Services de bibliothèque.....	35 600	33 000	59 251	52 431		5 000	
Frais de représentation .....	20 000	20 000	15 590	15 110	14 500	15 250	18 250
Divers .....	105 200	129 050	4 716	5 662	39 653	40 800	
	<u>4 835 250</u>	<u>5 710 760</u>	<u>597 471</u>	<u>608 131</u>	<u>480 750</u>	<u>540 380</u>	<u>825 587</u>
<b>TOTAUX DU GROUPE III</b>	<u>9 304 780</u>	<u>10 757 430</u>	<u>1 105 942</u>	<u>1 096 451</u>	<u>840 627</u>	<u>1 093 497</u>	<u>1 892 928</u>
<b>GROUPE IV. — FONCTIONS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX</b>							
Missions .....	3 946 800	2 500 000					121 500
Secours .....	1 392 900	1 392 900					534 850
Bourses d'études et bourses de perfectionnement .....			75 000	100 000			157 850
Divers .....	298 800	307 100		28 000			419 625
	<u>5 638 500</u>	<u>4 200 000</u>	<u>75 000</u>	<u>128 000</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 233 825</u>
<b>TOTAUX DU GROUPE IV</b>	<u>5 638 500</u>	<u>4 200 000</u>	<u>75 000</u>	<u>128 000</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1 233 825</u>
<b>GROUPE IV A. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE</b>							
	<u>593 930</u>	<u>627 200</u>					
<b>GROUPE V. — AUTRES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</b>							
Fonds destiné au règlement des dettes impayées .....			6 000	5 000			
Montant affecté aux nouveaux programmes et aux dépenses imprévues et extraordinaires .....					103 343	23 660	
Fonds de réserve .....				17 684		525 000 <sup>f</sup>	
Fonds de roulement .....			250 000	250 000			
Dépenses diverses .....			3 500		332 610	234 612 <sup>g</sup>	
Réduction globale (à déduire)....				(60 000)			
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>259 500</u>	<u>212 684</u>	<u>435 953</u>	<u>783 272</u>	<u>—</u>
<b>TOTAUX DU GROUPE V</b>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>259 500</u>	<u>212 684</u>	<u>435 953</u>	<u>783 272</u>	<u>—</u>
<b>TOTAUX DES GROUPE I à V</b>	<u>47 798 600</u>	<u>46 568 300</u>	<u>6 269 506</u>	<u>6 549 639</u>	<u>4 525 000</u>	<u>5 525 000</u>	<u>8 210 000</u>
<b>GROUPE VI. — RECETTES ACCESSOIRES</b>							
Contributions du personnel.....	4 861 180	4 305 200					
Estimation des recettes provenant de services rendus à d'autres institutions .....	183 200	224 300	50 000	79 000			6 000
Vente de publications .....	256 500	226 500			25 000	25 000	
Recettes diverses .....	220 120	1 056 100					24 000 <sup>f</sup>
	<u>5 521 000</u>	<u>5 812 100</u>	<u>50 000</u>	<u>79 000</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	<u>30 000</u>
<b>TOTAUX DU GROUPE VI</b>	<u>5 521 000</u>	<u>5 812 100</u>	<u>50 000</u>	<u>79 000</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	<u>30 000</u>
<b>TOTAUX NETS</b>	<u>41 277 600</u>	<u>40 756 200</u>	<u>6 219 506<sup>a</sup></u>	<u>6 470 639<sup>a</sup></u>	<u>4 500 000</u>	<u>5 500 000</u>	<u>8 180 000</u>

(uite)

# Series normales de dépenses, pour les exercices financiers 1951 et 1952

(des Etats-Unis.)

	OACI		UPU		OMS		UIT		OMM	TOTAUX	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1951	1952
	Ouvertures de crédits		Ouvertures de crédits		Ouvertures de crédits		Ouvertures de crédits <sup>a</sup>		Ouvertures de crédits <sup>a</sup>		
857	68 857	32 874	31 075	151 983	178 020		20 806 <sup>d</sup>	67 000	1 883 843	2 301 323	
429	84 286	5 841	5 841	81 903	141 420	8 855	9 579	5 000	1 626 796	1 788 605	
742	267 048	4 439	4 440	142 803	161 205	26 991	26 734	3 000	2 799 820	3 340 273	
429	6 381	1 402	1 402	2 816	15 867	1 636	1 636		405 486	602 260	
905	1 905								65 500	62 528	
881	2 381							6 000	211 134	203 916	
867	8 571	234	234						77 201	97 370	
									238 200	204 950	
									94 851	90 431	
776	4 762	117	117	15 000	16 228	1 168	1 168		89 101	97 878	
190	22 667	2 220	2 220					1 000	175 884	202 304	
776	466 858	47 127	45 329	394 505	512 746	38 650	59 923	82 000	7 667 816	8 991 788	
777	775 720	57 569	50 936	2 065 317	1 990 550	121 740	116 092	103 000	16 142 930	18 089 976	
		120 584	79 579						120 584	79 579	
				117 240	211 202				4 068 300	2 556 000	
				630 500	843 257				2 044 990	2 418 542	
						9 346	7 010		863 350	1 126 305	
									727 731	7 772 410	
	—	120 584	79 579	747 740	1 054 459	9 346	7 010	—	7 824 995	6 952 836	
									593 930	627 200	
									6 000	5 000	
									103 343	23 660	
									250 000	542 684	
833	5 714					158 344 <sup>e</sup>	122 481 <sup>e</sup>		577 287	250 000	
						(3 738)			(3 738)	362 807	
833	5 714	—	—	—	—	154 606	122 481	—	932 892	1 124 151	
052	3 110 348	349 738	335 838	7 300 000	7 677 782	1 615 634	1 620 327	190 000	79 146 530	80 115 234	
857	325 594								5 175 137	4 630 794	
867	26 667	16 355	12 968						239 200	308 300	
833	58 857	2 336	2 335			190 833 <sup>f</sup>	131 981 <sup>f</sup>		324 522	291 135	
857	411 118	18 691	15 303	—	—	190 833	131 981	—	1 496 622	1 354 273	
905	2 699 230	331 047	320 535	7 300 000	7 677 782 <sup>a</sup>	1 424 801 <sup>h</sup>	1 488 346 <sup>h</sup>	190 000	7 235 481	6 584 502	
									71 911 049	73 530 732	



## Annexe au tableau A

### Généralités

Tous les montants sont indiqués en dollars des Etats-Unis. Le budget de l'OUACI a été établi en dollars canadiens et les budgets de l'UPU et de l'UIT ont été établis en francs suisses; pour permettre une comparaison, ces montants ont été convertis en dollars des Etats-Unis au cours officiel le plus récent.

### Nations Unies

<sup>a</sup> Ce montant comporte une somme d'un million de dollars pour l'amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège.

### OIT

<sup>a</sup> Il convient de noter que l'affectation au Fonds de roulement d'une somme de 250.000 dollars, comme il est indiqué plus haut au groupe V, est compensée par la répartition de 245.717 dollars prélevés sur le Fonds de roulement en 1951 et 1952, ce qui ramène le montant net réel du budget à 5.973.789 dollars en 1951 et à 6.224.922 dollars en 1952.

### FAO

<sup>a</sup> La part la plus importante de ce montant sera reportée et effectivement dépensée en 1953 pour la Conférence biennale.

<sup>b</sup> Ce montant comporte les frais de voyage en 1953 à l'occasion des sessions régionales préalables à la Conférence.

<sup>c</sup> Ce montant représente l'ensemble des articles de compte qui étaient groupés en 1951.

<sup>d</sup> Montant réparti entre d'autres articles de compte lors de la présentation du budget de 1951.

<sup>e</sup> En 1951, les fournitures pour la radio et les services photographiques et cinématographiques étaient groupées sous la rubrique "Services et fournitures d'information".

<sup>f</sup> L'utilisation de ce crédit, s'il est disponible, est prévue au programme de travail et au budget complémentaires pour 1951 (document de la FAO C.51/16, troisième partie).

<sup>g</sup> Ce crédit comporte le remboursement partiel aux Nations Unies de l'emprunt contracté pour le transfert du siège.

### UNESCO

<sup>a</sup> Ce crédit comporte une somme de 409.525 dollars en 1951 et une somme de 423.050 dollars en 1952, au titre des honoraires du personnel occupé à des recherches et à d'autres travaux.

<sup>b</sup> Y compris les indemnités de licenciement.

<sup>c</sup> Non comprises les indemnités de licenciement.

<sup>d</sup> Ce crédit comporte, outre les frais de voyage du personnel, les frais de voyage des représentants aux conférences et aux sessions (138.080 dollars en 1951 et 177.641 dollars en 1952).

<sup>e</sup> Les recettes provenant de la vente des publications, dont on évalue le montant à 20.000 dollars pour 1952, doivent être versées au Fonds des publications en application d'une résolution de la Conférence de l'UNESCO.

<sup>f</sup> Y compris 10.000 dollars représentant la participation du Gouvernement cubain aux frais du Bureau de liaison de l'hémisphère occidental.

### UPU

<sup>a</sup> Les autorités suisses mettent divers services à la disposition des réunions de la Commission exécutive et de liaison. On prévoit en outre qu'en 1952 le Gouvernement belge acquittera une partie des frais de la session du Congrès de l'UPU, qui se tiendra à Bruxelles. Le montant de cette participation n'a pas encore été fixé.

### OMS

<sup>a</sup> Ce montant réserve 1.400.000 dollars pour les contributions dont le versement a été retardé ou n'a pas été effectué.

### UIT

<sup>a</sup> La répartition correspond au budget ordinaire et au budget extraordinaire, mais ne porte pas sur le budget des publications, qui normalement s'alimente de lui-même.

<sup>b</sup> Ouverture de crédits pour la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications qui aura lieu à Genève en 1951.

<sup>c</sup> Ce crédit comporte un montant de 462.616 dollars pour la session quinquennale de la Conférence des plénipotentiaires, qui aura lieu en 1952 à Buenos-Aires, et un crédit supplémentaire de 46.729 dollars pour la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications, qui aura lieu à Genève en 1951.

<sup>d</sup> Il existe un budget séparé des publications, qui normalement s'alimente de lui-même, et dont le montant est de 306.051 dollars pour 1951 et de 289.806 dollars pour 1952. Le chiffre de 20.806 dollars pour 1952 correspond à un prélèvement sur le budget ordinaire au profit du budget des publications.

<sup>e</sup> Versement d'intérêts à la Confédération helvétique et report à l'année suivante.

<sup>f</sup> Voir la note <sup>d</sup> ci-dessus. Les revenus provenant de la vente des publications, dont le montant est crédité au budget des publications, sont évalués à 300.242 dollars en 1951 et à 289.806 dollars en 1952.

<sup>g</sup> Y compris le report de l'année précédente.

<sup>h</sup> La répartition doit être la suivante :

	1951	1952
Contributions de l'ensemble des membres.....	918.095	934.140
Contributions des membres participant aux conférences et aux sessions.....	506.706	554.206
	1.424.801	1.488.346

### OMM

<sup>a</sup> Du 4 avril au 31 décembre 1951 seulement.

TABLEAU B : POSTES PERMANENTS

Première partie: nombre total de postes permanents pour les exercices financiers 1950, 1951 et 1952

	<i>Totaux</i> 1950	<i>Totaux</i> 1951	<i>Totaux</i> 1952
Organisation des Nations Unies <sup>a</sup> .....	3 830	3 730	4 004 <sup>b</sup>
Organisation internationale du Travail <sup>c</sup> .....	694	705	742
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.....	691	688	772 <sup>b</sup>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture..	825	863	831
Organisation de l'aviation civile internationale .....	438	416	427
Union postale universelle .....	17	17	17
Organisation mondiale de la santé <sup>d</sup> .....	675	730	828
Union internationale des télécommunications .....	140	137	144
Organisation météorologique mondiale .....	—	24	— <sup>e</sup>

<sup>a</sup> Y compris la Cour internationale de Justice (trente postes dans les prévisions pour 1952). L'augmentation accusée par les chiffres de 1952 par rapport à ceux de 1951 est due en partie à ce qu'en 1951, les postes de la catégorie des services généraux de certains bureaux auxiliaires faisaient l'objet d'un crédit global alors qu'en 1952 ils sont traités en tant que postes permanents.

<sup>b</sup> Prévisions.

<sup>c</sup> Y compris un certain nombre d'emplois qui ne comportent pas tous un travail à horaire complet pour les bureaux auxi-

liaires et les correspondants. Pour 1952, le nombre de ces postes est de 93.

<sup>d</sup> Les postes au siège de l'OMS se répartissent comme suit entre les postes des "services administratifs" et les postes du "programme d'exécution":

	1950	1951	1952
Services administratifs .....	159	147	148
Programme d'exécution .....	288	291	295

<sup>e</sup> On ne possède pas encore de prévisions pour 1952.

TABLEAU B : POSTES PERMANENTS

Deuxième partie: nombre total de postes permanents pour 1952, par lieu d'affectation

(La lettre (S) indique qu'il s'agit du siège.)

	Organisation des							
	Nations Unies <sup>a</sup>	OIT <sup>a</sup>	FAO <sup>a</sup>	UNESCO	OACI	UPU	OMS	UIT
<b>AFRIQUE</b>								
Alexandrie .....	—	—	—	—	—	—	75	—
Le Caire .....	5	—	21	3	6	—	—	—
Monrovia .....	2	—	—	—	—	—	—	—
<b>AMÉRIQUE CENTRALE</b>								
Guatemala .....	—	—	1	—	—	—	—	—
La Havane .....	—	—	—	5	—	—	—	—
Mexico .....	5	—	4	—	—	—	—	—
San-José .....	—	—	2	—	—	—	—	—
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>								
Montréal .....	—	*	—	—	(S) 390	—	—	—
New-York .....	(S) 2 857	19	1	17	—	—	10	—
Washington .....	4	*	27	—	—	—	81	—
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>								
Buenos-Aires .....	4	—	—	—	—	—	—	—
Lima .....	—	—	—	—	7	—	—	—
Montevideo .....	—	—	—	4	—	—	—	—
Rio-de-Janeiro .....	4	—	4	—	—	—	—	—
Santiago .....	104	—	4	—	—	—	—	—
<b>ASIE</b>								
Bangkok .....	134	—	47	—	—	—	—	—
Changhai .....	6	*	—	—	—	—	—	—
Djakarta .....	—	—	—	3	—	—	—	—
Karachi .....	2	—	—	—	—	—	—	—
New-Delhi (Delhi) .....	4	*	4	4	—	—	104	—
Téhéran .....	2	—	—	—	—	—	—	—
Tokio .....	—	—	—	1	—	—	—	—
<b>EUROPE</b>								
Ankara .....	—	—	1	—	—	—	—	—
Belgrade .....	2	—	—	—	—	—	—	—
Berne .....	—	—	—	—	—	(S) 17	—	—
Copenhague .....	4	—	—	—	—	—	—	—
Genève .....	611 <sup>b</sup>	(S) 618	9	—	—	—	(S) 477 <sup>c</sup>	(S) 144
La Haye .....	30 <sup>c</sup>	—	—	—	—	—	—	—
Londres .....	11	*	—	—	—	—	—	—
Moscou .....	7	—	—	—	—	—	—	—
Paris .....	8	*	—	(S) 790	18	—	—	—
Prague .....	4	—	—	—	—	—	—	—
Rome .....	—	*	(S) 647	—	—	—	—	—
Varsovie .....	2	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne .....	—	—	—	3	—	—	—	—
<b>OCÉANIE</b>								
Manille .....	—	—	—	1	—	—	63	—
Melbourne .....	—	—	—	—	6	—	—	—
Sydney .....	2	—	—	—	—	—	—	—
Encore indéterminé .....	—	—	—	—	—	—	12 <sup>s</sup>	—
Non répartis .....	190 <sup>d</sup>	105	—	—	—	—	6	—
<b>TOTAUX</b>	<b>4 004</b>	<b>742</b>	<b>772</b>	<b>831</b>	<b>427</b>	<b>17</b>	<b>828</b>	<b>144</b>

<sup>a</sup> Prévisions.

<sup>b</sup> Y compris le Centre d'information de Genève et la Commission économique pour l'Europe.

<sup>c</sup> Greffe de la Cour internationale de Justice.

<sup>d</sup> Postes du Service mobile, à l'exception du groupe du siège (quatorze) à New-York.

<sup>e</sup> On ne dispose pas d'indications détaillées sur le nombre des postes attribués aux bureaux auxiliaires marqués d'un astérisque. Les 105 postes non répartis sont ceux du personnel affecté à

ces bureaux auxiliaires et aux programmes de la main-d'œuvre pour l'Asie et pour l'Amérique latine, ainsi que ceux des correspondants (emplois à horaires complets ou partiels) pour lesquels des crédits sont prévus dans le budget de 1952.

<sup>f</sup> Y compris trente-quatre postes du Bureau régional européen, à Genève. Les postes du siège comprennent 148 postes des "services administratifs" et 295 postes du "programme d'exécution".

<sup>g</sup> Pour le Bureau régional africain dont l'emplacement n'est pas encore fixé.

*Deuxième partie*

ANALYSE DES PREVISIONS BUDGETAIRES OU DES OUVERTURES  
DE CREDITS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES  
INSTITUTIONS SPECIALISEES POUR 1952, CLASSEES PAR  
GRANDES CATEGORIES D'ACTIVITES (PREVISIONS RELATIVES  
AUX PROGRAMMES)

Introduction

Tableau C (parties 1 à 6).....	Organisation des Nations Unies
Tableau D .....	OIT
Tableau E .....	FAO
Tableau F .....	UNESCO
Tableau G .....	OACI
Tableau H .....	UPU
Tableau I .....	OMS



## DEUXIÈME PARTIE

### Analyse des prévisions budgétaires ou des ouvertures de crédits de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour 1952, classées par grandes catégories d'activités (prévisions relatives aux programmes)

#### Introduction

Dans sa résolution 413 (V), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en coopération avec les directeurs administratifs des institutions spécialisées, de faire figurer à la quatrième annexe explicative des prévisions budgétaires du Secrétaire général un tableau résumé des dépenses afférentes aux "programmes pour lesquels les crédits sont inscrits au budget de l'Organisation des Nations Unies et à celui de chaque institution spécialisée". Dans son rapport à l'Assemblée générale (A/1547), la Commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions et de la Cinquième Commission a suggéré que les directeurs administratifs des institutions spécialisées préparent et joignent au budget annuel de leurs organisations respectives un état de prévisions de dépenses afférentes aux programmes pour lesquels des crédits sont inscrits audit budget.

Par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, les Directeurs généraux des institutions spécialisées et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont examiné la question en mai 1951 et ont décidé que les prévisions seraient présentées conformément à certains principes directeurs. L'expérience de cette année orientera les efforts qui seront faits pour assurer une plus grande uniformité dans l'établissement des prévisions pour 1953.

#### *Grouperment par catégories d'activités*

En préparant les tableaux en question, on a admis que l'Assemblée générale désirait une analyse du total des prévisions de dépenses par grandes catégories d'activités plutôt que par types de travaux particuliers et qu'elle s'intéressait plus spécialement aux dépenses afférentes aux domaines économique et social.

#### *Grouperment par catégories de dépenses*

De l'avis des diverses organisations, la répartition entre les activités particulières de la part des dépenses afférentes aux services généraux entraînerait une comptabilité trop complexe pour être praticable. Il en serait de même en ce qui concerne les dépenses afférentes aux charges communes.

Il a été décidé que les dépenses à grouper sous une même rubrique dans le tableau général seraient les suivantes: les dépenses afférentes au personnel (y compris les dépenses communes), les dépenses afférentes aux frais de voyage et de transport, et les dépenses afférentes aux travaux contractuels d'imprimerie.

#### PRÉVISIONS DE DÉPENSES AFFÉRENTES AUX GRANDES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Une récapitulation des prévisions du budget annuel indiquant la répartition des dépenses par grandes catégories d'activités figure dans une annexe explicative

des prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies depuis 1949, à la suite d'une demande présentée par le Comité consultatif dans son rapport à l'Assemblée générale sur les prévisions de 1948 (A/336).

Au cours des débats relatifs aux prévisions budgétaires à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, on a exprimé l'opinion qu'il conviendrait de développer l'annexe explicative sur les dépenses afférentes aux divers programmes pour montrer de façon plus détaillée la répartition desdites dépenses dans les principaux champs d'activités, notamment dans les domaines économique et social.

L'analyse ci-après a été préparée compte tenu des discussions qui ont eu lieu au Comité consultatif pour les questions administratives en avril-mai 1951. D'une façon générale, chacun des chiffres de dépenses représente le total des dépenses directes attribuables à une activité déterminée, y compris les traitements de base pour les postes permanents, le personnel temporaire, les consultants, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, les frais de voyage du personnel en mission, les frais d'impression, la part des dépenses communes afférentes au personnel et la part des dépenses afférentes à l'administration générale du département en question, ainsi que les dépenses directes afférentes aux réunions de l'Assemblée générale, des Conseils et des commissions, qu'on peut facilement identifier dans les prévisions budgétaires.

#### PRÉVISIONS DE DÉPENSES AFFÉRENTES AUX GRANDES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OACI, l'UPU et l'OMS ont présenté des budgets établis par grandes catégories d'activités. Ces budgets suivent les mêmes grandes lignes, à savoir:

#### *Grouperment par catégories de dépenses*

Les chiffres donnés sous chaque rubrique représentent en général le total global des dépenses afférentes au personnel (y compris les dépenses communes), les frais de voyage et les frais d'impression se rapportant à une activité donnée. On n'a pas essayé de répartir les dépenses afférentes aux services généraux et aux charges communes entre les diverses activités.

#### *Grouperment par grandes catégories d'activités*

D'une façon générale, on a distingué trois groupes principaux de dépenses: 1) sessions; 2) activités administratives générales; et 3) activités organiques et programmes. La répartition entre ces groupes et à l'intérieur de chaque groupe a été déterminée par chaque institution. Dans l'ensemble, la présentation suit étroitement la structure des institutions respectives.

La préparation de telles données comporte une série de problèmes de détail assez complexes. Il n'a pas encore été possible d'adopter une série de règles communes pour calculer les dépenses ou pour établir un tableau global utilisable pour l'Organisation des Nations

Unies et les institutions spécialisées. Les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées devront étudier ces deux problèmes en vue d'arriver à la plus grande uniformité de présentation possible dans les années à venir.

TABLEAU C

**Organisation des Nations Unies: prévisions de dépenses afférentes aux grandes catégories d'activités comprises dans les prévisions budgétaires pour 1952\***

PARTIE 1. — RÉCAPITULATION (Montants exprimés en dollars des États-Unis.)					
	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage (y compris les frais de voyage du personnel en mission)</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>
1. Assemblée générale et Commissions .....	260 000				260 000
2. Conseil de sécurité et organes subsidiaires connexes (y compris les travaux de fond exécutés pour le compte des Commissions politiques de l'Assemblée générale et les services assurés à ces Commissions), Com- missions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Comité d'état-major....	1 822 900	1 257 100	103 600	500 000	3 683 600
3. Activités d'ordre économique et social.....	8 413 700	460 900	664 300	2 300 400	11 839 300
4. Activités relatives au régime de tutelle et aux territoires non autonomes .....	1 123 700	10 000	98 800	50 000	1 282 500
5. Questions juridiques .....	520 500	78 800	121 700	—	721 000
6. Activités dans le domaine de l'information (siège et bureaux régionaux).....	3 041 500	56 400	300 800	1 309 900	4 708 600
Ventes et distribution .....	245 100	1 300	—	22 000	268 400
7. Cabinet du Secrétaire général .....	516 300	30 000	6 100	15 000	567 400
8. Bibliothèque .....	528 600	2 000	8 000	16 000	554 600
9. Services administratifs et financiers.....	3 349 900	32 100	2 000	30 100	3 414 100
10. Conférences et services généraux .....	8 887 600	11 000	24 000	—	8 922 600
11. Office européen: services généraux .....	1 672 300	14 500	9 000	530 300	2 225 600
12. Service mobile .....	704 500	8 000	—	38 500	751 000
13. Charges communes et matériel permanent (siège) .....	—	—	—	4 111 600	4 111 600
14. Dépenses spéciales .....	—	—	—	1 649 500	1 649 500
15. Dépenses de représentation .....	—	—	—	20 000	20 000
<b>TOTAUX BRUTS</b>	<b>31 086 600</b>	<b>2 266 600</b>	<b>1 963 600</b>	<b>10 624 300</b>	<b>45 941 100</b>
16. Cour internationale de Justice .....	571 200	29 800	19 000	7 200	627 200
<b>TOTAUX BRUTS</b>	<b>31 657 800</b>	<b>2 296 400</b>	<b>1 982 600</b>	<b>10 631 500</b>	<b>46 568 300</b>
Recettes accessoires .....	—	—	—	—	5 812 100
<b>TOTAL NET</b>	<b>31 657 800</b>	<b>2 296 400</b>	<b>1 982 600</b>	<b>10 631 500</b>	<b>40 756 200</b>

\* *Méthode employée pour calculer les chiffres du présent tableau:*

1. En ce qui concerne les traitements de base des postes permanents, la rémunération du personnel temporaire, les honoraires des consultants, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, les frais de voyage et les frais d'impression, les chiffres indiqués représentent la répartition, à l'intérieur de chaque département, des dépenses prévues pour l'ensemble du département entre les divers types d'activités auxquels elles se rapportent.

2. Certaines dépenses ont été réparties entre des activités appartenant à un même groupe, par exemple les dépenses du Cabinet du Secrétaire général adjoint, des bureaux des directeurs, des services administratifs et certains services généraux tels que les ateliers dactylographiques. La part des dépenses totales de ces bureaux et services attribuée à chaque type d'activité a été déterminée d'après le pourcentage représenté par les traitements de base des postes permanents pour chaque activité.

3. Les dépenses communes afférentes au personnel ont été réparties sur la base suivante:

a) Dans le cas des frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge, des primes d'installation et des primes de rapatriement, la répartition a

été faite sur la base du nombre de fonctionnaires de la catégorie des services organiques.

b) En ce qui concerne les indemnités de licenciement, les indemnités pour charges de famille, les contributions à l'assurance maladie et à l'assurance groupe sur la vie et les prestations au titre du régime de sécurité sociale, la répartition est fondée sur le nombre des fonctionnaires de toutes les catégories.

c) Les contributions à la Caisse des pensions ont été calculées sur la base des traitements des postes permanents.

d) Les frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine correspondent aux droits des fonctionnaires actuellement affectés à chaque département.

4. Dans l'application de la formule ci-dessus, les dépenses ont d'abord été calculées par département; ces dépenses ont ensuite été réparties entre des secteurs d'activités plus restreints sur la base du nombre de fonctionnaires employés dans lesdits secteurs d'activités, par rapport au nombre total de fonctionnaires du département.

5. La colonne "Autres dépenses" correspond aux sommes restantes qui ne rentrent pas dans les autres rubriques et qui, dans les prévisions budgétaires, correspondent à une activité ou à un programme particulier.

**PARTIE 2. — CONSEIL DE SÉCURITÉ ET ORGANES SUBSIDIAIRES CONNEXES (Y COMPRIS LES TRAVAUX DE FOND EXÉCUTÉS POUR LE COMPTE DES COMMISSIONS POLITIQUES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL DE SÉCURITÉ, DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR, ET SERVICES ASSURÉS À CES ORGANES)**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage (y compris les frais de voyage du personnel en mission)</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>
1. Affaires du Conseil de sécurité (travaux de fond exécutés pour le compte du Conseil de sécurité, de ses organes et des Commissions et Comités politiques de l'Assemblée générale, et services assurés à ces organes)* .....	910 700	7 000	103 600	—	1 021 300
2. Missions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité .....	750 000	1 250 000	—	500 000	2 500 000
3. Comité d'état-major (et son secrétariat) .....	162 200	100	—	—	162 300
<b>TOTAUX</b>	<b>1 822 900</b>	<b>1 257 100</b>	<b>103 600</b>	<b>500 000</b>	<b>3 683 600</b>

\* Sessions du Conseil de sécurité: sessions de la Commission de l'énergie atomique et Groupe de travail; sessions de la Commission des armements de type classique et Groupe de travail; Commission intérimaire; Comité des Douze.

**PARTIE 3. — ACTIVITÉS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>	<i>Totaux globaux</i>
<b>A. Conseil économique et social</b>						
1. Sessions du Conseil .....	—	—	32 600	—	32 600	
2. Secrétariat du Conseil .....	194 700	600	5 500	—	200 800	233 400
<b>B. Programmes techniques .....</b>	<b>368 000</b>	<b>—</b>	<b>29 000</b>	<b>1 392 900</b>	<b>1 789 900</b>	<b>1 789 900</b>
<b>C. Haut-Commissariat pour les réfugiés .....</b>	<b>661 600</b>	<b>52 000</b>	<b>3 500</b>	<b>86 000</b>	<b>803 100</b>	<b>803 100</b>
<b>D. Statistiques</b>						
1. Commission de statistique et Sous-Commission des sondages statistiques .....	1 000	13 900	1 200	—	16 100	
2. Comptabilité nationale .....	142 400	3 400	24 700	—	170 500	
3. Statistiques économiques .....	439 500	6 400	50 200	—	496 100	
4. Statistiques démographiques et sociales .....	223 000	4 700	65 500	—	293 200	975 900
<b>ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>						
<b>E. Activités économiques régionales</b>						
1. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	827 500	73 100	40 300	65 200*	1 006 100	
2. Commission économique pour l'Amérique latine .....	655 500	50 100	40 100	55 300*	801 000	
3. Commission économique pour l'Europe .....	1 180 300	34 100	79 600	700 000*	1 994 000	3 801 100
<b>F. Stabilité et développement économiques</b>						
1. Emploi et développement économique et Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base .....	—	14 600	1 200	—	15 800	
2. Stabilité économique .....	185 500	3 600	6 400	—	195 500	
3. Développement économique .....	552 000	8 600	62 200	—	622 800	
4. Relations financières et commerciales internationales .....	350 000	2 700	13 400	—	366 100	
5. Evolution des échanges internationaux .....	103 200	300	1 100	—	104 600	1 304 800
<b>G. Questions fiscales</b>						
1. Commission des finances publiques .....	—	9 000	600	—	9 600	
2. Recherches budgétaires .....	102 300	2 300	4 300	—	108 900	
3. Problèmes fiscaux internationaux .....	91 000	2 300	10 900	—	104 200	222 700

\* Services communs. Dans le cas de la Commission économique pour l'Europe, le chiffre est une estimation.



PARTIE 3. — ACTIVITÉS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (*suite*)  
(Montants exprimés en dollars des États-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>	<i>Totaux globaux</i>
<b>H. Transports et communications</b>						
1. Commission des transports et des communications .....	—	9 000	600	—	9 600	
2. Transports intérieurs .....	77 900	2 300	3 300	—	83 500	
3. Aviation et navigation maritime.....	87 300	6 300	3 800	—	97 400	
4. Recherche et documentation .....	102 500	1 300	4 400	—	108 200	298 700
<b>ACTIVITÉS SOCIALES</b>						
<b>I. Activités sociales</b>						
1. Commission des questions sociales.....	—	10 800	600	—	11 400	
2. Codification et développement en matière sociale .....	192 900	2 700	—	—	195 600	
3. Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes .....	107 200	1 400	22 200	—	130 800	
4. Défense sociale .....	135 500	1 800	14 200	—	151 500	
5. Services sociaux .....	245 500	3 400	12 400	—	261 300	
6. Centre de documentation sociale.....	98 100	1 400	16 100	—	115 600	866 200
<b>J. Population</b>						
1. Commission de la population.....	2 000	7 200	600	—	9 800	
2. Interdépendance des mouvements de la population et des facteurs économiques et sociaux .....	86 000	1 300	19 400	—	106 700	
3. Aspects démographiques des migrations..	66 000	900	6 800	—	73 700	
4. Estimations et prévisions sur les tendances démographiques .....	55 200	700	—	—	55 900	
5. Fécondité et mortalité .....	62 700	900	10 200	—	73 800	
6. Etudes démographiques spéciales .....	19 800	200	6 000	—	26 000	345 900
<b>K. Droits de l'homme</b>						
1. Commission des droits de l'homme.....	900	10 800	600	—	12 300	
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires .....	900	14 700	600	—	16 200	
Sous-Commission de la liberté de l'information .....	—	14 700	600	—	15 300	
Commission de la condition de la femme..	—	9 000	600	—	9 600	
2. Pacte relatif aux droits de l'homme; mesures de mise en œuvre; droits économiques, sociaux et culturels; cour internationale des droits de l'homme.....	129 800	1 800	7 300	—	138 900	
3. Liberté de l'information; droits syndicaux (liberté d'association); travail forcé (y compris le Comité spécial); situation des survivants des camps de concentration; droits des vieillards; droits de l'enfant...	166 000	31 500	15 300	—	212 800	
4. Condition de la femme.....	89 100	1 300	3 200	—	93 600	
5. Lutte contre les mesures discriminatoires; protection des minorités; abolition de l'esclavage et des autres formes de servitude; condition des réfugiés; situation des apatrides; suppression de l'apatridie....	81 300	1 100	1 700	—	84 100	
6. Annuaire des droits de l'homme; communications; bibliographies; publications.	114 400	1 700	9 800	—	125 900	708 700
<b>L. Stupéfiants</b>						
1. Commission des stupéfiants .....	2 600	9 000	600	—	12 200	
2. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	—	24 500	9 000	—	33 500	
3. Secrétariat du Comité central permanent.	60 500	2 500	—	1 000	64 000	
4. Mise en œuvre des conventions internationales relatives aux stupéfiants.....	85 400	1 200	—	—	86 600	
5. Rapports, études, recherches et services généraux .....	173 800	2 400	6 900	—	183 100	
6. Bulletin et publications .....	46 000	700	12 100	—	58 800	438 200
<b>M. Activités cartographiques</b>						
.....	46 900	700	3 100	—	50 700	50 700
<b>TOTAUX</b>	<b>8 413 700</b>	<b>460 900</b>	<b>664 300</b>	<b>2 300 400</b>	<b>11 839 300</b>	<b>11 839 300</b>

PARTIE 4. — ACTIVITÉS RELATIVES AU RÉGIME DE TUTELLE ET AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>
<i>A. Régime de tutelle</i>					
1. Conseil de tutelle .....			58 700		58 700
2. Missions de visite .....			5 800	50 000	55 800
3. Questionnaires et rapports territoriaux; pétitions; visites dans les Territoires sous tutelle; accords de tutelle; recherches et analyses .....	566 300	5 000	3 600		574 900
<i>B. Territoires non autonomes</i>					
1. Comité spécial chargé d'examiner les renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte.....			3 900		3 900
2. Afrique, Pacifique, Antilles, services et recherches.....	557 400	5 000	26 800		589 200
<b>TOTAUX</b>	<b>1 123 700</b>	<b>10 000</b>	<b>98 800</b>	<b>50 000</b>	<b>1 282 500</b>

PARTIE 5. — QUESTIONS JURIDIQUES

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>
1. Commission du droit international .....	1 400	76 600	4 500	—	82 500
2. Développement et codification du droit international.....	199 100	700	27 900	—	227 700
3. Immunités et traités .....	158 400	500	87 300	—	246 200
4. Questions juridiques générales .....	161 600	1 000	2 000	—	164 600
<b>TOTAUX</b>	<b>520 500</b>	<b>78 800</b>	<b>121 700</b>	<b>—</b>	<b>721 000</b>

PARTIE 6. — INFORMATION

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Traitements et dépenses communes afférentes au personnel</i>	<i>Frais de voyage</i>	<i>Frais d'impression</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Totaux</i>	<i>Totaux globaux</i>
<i>A. Presse et publications</i>						
1. Services centraux d'information et de presse.....	498 300	3 600	86 000	42 500	630 400	
2. Publications et recherches .....	316 200	2 200	166 600	32 300	517 300	1 147 700
<i>B. Radiodiffusion</i> .....	876 300	6 400	4 600	618 800	1 506 100	1 506 100
<i>C. Cinématographie et information visuelle</i>						
1. Cinématographie et télévision .....	195 000	1 600		260 000	456 600	
2. Information visuelle .....	168 100	1 400	19 000	72 100	260 600	717 200
<i>D. Services spéciaux</i> .....	197 100	2 500	23 800	29 700	253 100	253 100
<i>E. Centres d'information</i> .....	790 500	38 700	800	254 500	1 084 500	1 084 500
	3 041 500	56 400	300 800	1 309 900		4 708 600
<i>Vente et distribution</i> .....	245 100	1 300	—	22 000		268 400
<b>TOTAUX</b>	<b>3 286 600</b>	<b>57 700</b>	<b>300 800</b>	<b>1 331 900</b>		<b>4 977 000</b>

TABLEAU D

## Organisation internationale du Travail

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	1952 Prévisions de dépenses <sup>a</sup>
1. Politique générale: conférence internationale du travail et Conseil d'administration; conférences régionales .....	662 406
2. Administration générale: secrétariat du Directeur général et des Sous-Directeurs généraux; administration intérieure et services communs; finances .....	1 532 215
3. Relations avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs .....	85 216
4. Relations avec les organisations intergouvernementales .....	191 085
5. Autres relations extérieures .....	495 153
6. Services relatifs aux questions juridiques.....	50 928
7. Application des décisions de la Conférence.....	103 311
8. Services relatifs aux questions économiques.....	118 399
9. Services relatifs aux statistiques .....	123 293
10. Services relatifs à la main-d'œuvre.....	435 583
11. Services relatifs à la coopération et à l'artisanat.....	50 513
12. Services relatifs aux conditions de travail.....	164 159
13. Services relatifs au droit du travail et aux relations du travail .....	135 505
14. Services relatifs aux commissions d'industrie... ..	428 794
15. Services relatifs aux femmes et aux jeunes travailleurs .....	85 654
16. Services relatifs aux territoires non métropolitains .....	83 346
17. Services relatifs aux questions maritimes.....	52 564
18. Services relatifs à l'agriculture .....	194 589
19. Services relatifs à la sécurité sociale.....	206 881
20. Services relatifs à la sécurité industrielle.....	102 804
21. Services relatifs à l'hygiène industrielle.....	85 652
22. Missions consultatives .....	174 077
23. Information publique .....	137 236
24. Services relatifs aux publications, à la bibliothèque et aux périodiques .....	883 954
Articles ne figurant pas au tableau ci-dessus:	
Partie I	
Chapitre II, article 10: Provision pour dettes non soldées .....	5 000
Chapitre V: Dépenses de capital .....	100
Chapitre VII: Fonds de réserve.....	17 684
Partie III: Compte d'avances .....	250 000
A déduire .....	245 717
	4 283
Partie IV: Fonds de construction .....	26 285
	6 636 669
A déduire: Recettes accessoires.....	75 000
TOTAL NET DU BUDGET DES DÉPENSES	<u>6 561 669</u>

<sup>a</sup> Chiffres présentés à l'origine au Conseil d'administration. Les crédits votés par la Conférence seraient légèrement différents des prévisions, mais on ne dispose pas à l'heure actuelle des prévisions révisées.

TABLEAU E

## Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	Prévisions budgétaires	
	1952	1953
1. Conférence et Conseil .....	94 000 <sup>a</sup>	94 000
2. Cabinet du Directeur général.....	229 640	229 640
3. Services d'information et d'enseignement, et documents:		
Services d'information et d'enseignement <sup>b</sup> .....	332 671	332 671
Documents .....	578 787 <sup>c</sup>	578 787
4. Services administratifs et financiers, et services d'exécution:		
Services administratifs et financiers <sup>d</sup> .....	376 121	376 121
Services d'exécution (entretien)....	484 411	484 411
5. Divisions techniques:		
Agriculture .....	670 000	670 000
Economie .....	675 000	675 000
Pêches .....	265 000	265 000
Forêts et produits forestiers.....	307 200	307 200
Nutrition .....	246 000	246 000
TOTAUX	<u>2 163 200</u>	<u>2 163 200</u>
6. Liaison régionale (bureaux régionaux)		
Asie et Extrême-Orient .....	79 000	79 000
Europe .....	25 000	25 000
Amérique latine .....	80 000	80 000
Proche-Orient .....	65 000	65 000
Amérique du Nord .....	150 000	150 000
TOTAUX	<u>399 000</u>	<u>399 000</u>
7. Dépenses engagées pendant l'exercice antérieur et imputées au présent budget	10	10
8. Réserves et imprévus .....	667 160 <sup>e</sup>	667 160 <sup>e</sup>
9. Imputations spéciales .....	200 000	200 000
TOTAUX BRUTS	<u>5 525 000<sup>f</sup></u>	<u>5 525 000</u>
TOTAUX NETS	<u>5 500 000</u>	<u>5 500 000</u>

<sup>a</sup> Sur ce montant, on envisage de reporter 31.500 dollars pour la Conférence de 1953 et 10.000 dollars pour les réunions régionales préparatoires de 1953.

<sup>b</sup> Ces services comprennent la bibliothèque, le service législatif, les services d'information du siège et les services régionaux d'information.

<sup>c</sup> Sur ce montant, on envisage de reporter 38.000 dollars pour la documentation de la Conférence de 1953.

<sup>d</sup> Y compris le Bureau de Genève en 1952 et 1953.

<sup>e</sup> Y compris 525.000 dollars prévus dans le programme de travail et le budget complémentaires (document de la FAO C.51/16, partie III).

<sup>f</sup> Sur ce montant, on envisage de reporter 79.500 dollars pour la Conférence de 1953.

## TABLEAU F

## Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	1952 <i>Ouvertures de crédits</i>	1952 <i>Ouvertures de crédits</i>
A. Politique générale		
1. Conférence générale .....	259 648	
2. Conseil exécutif .....	53 644	
	<hr/> 313 292	
B. Administration générale		
3. Cabinet du Directeur général.....	226 725	
4. Bureau du contrôleur financier....	139 884	
5. Bureau du personnel et de l'Or- ganisation administrative .....	171 795	
6. Bureau des conférences et des services généraux .....	398 853	
	<hr/> 937 257	
C. Exécution du programme et services qui y participent		
7. Education .....	1 353 994	
Direction .....	52 704	
Amélioration de l'éduca- tion		
Par l'échange d'infor- mations .....	269 821	
Par l'extension de l'édu- cation .....	697 343	
Par l'éducation pour la compréhension inter- nationale .....	334 126	
8. Sciences exactes et naturelles.....	874 086	
Direction .....	50 427	
Développement de la coopération scientifique internationale .....	266 285	
Postes régionaux de coopé- ration scientifique .....	349 526	
Contribution à la recher- che, notamment en vue de l'amélioration des conditions d'existence de l'homme .....	117 066	
Diffusion de la science... ..	90 782	
9. Sciences sociales .....	520 082	
Direction .....	43 498	
Aide à la coopération scientifique internatio- nale .....	274 626	
Sciences sociales ap- pliquées .....	201 958	
10. Activités culturelles .....	896 982	
Direction .....	47 519	
Bibliothèque de l'UNESCO .....	72 134	
Développement de la coopération culturelle in- ternationale .....	305 563	
Préservation du patri- moine culturel de l'hu- manité .....	56 522	
Protection des écrivains et des artistes .....	47 146	
Diffusion de la culture... ..	325 870	
		42 228
		494 533
		32 221
		259 569
		202 743
		1 107 854
		87 472
		185 317
		91 203
		743 862
		261 108
		394 321
		350 666
		43 655
		745 253
		663 532
		81 721
		79 757
		<hr/> 6 727 970
D. Charges communes		
17. Communications .....		205 087
18. Loyer, charges et entretien des locaux .....		138 397
19. Fournitures et accessoires.....		152 681
20. Location, utilisation et entretien du matériel .....		13 118
21. Santé et loisirs .....		19 343
22. Matériel permanent .....		45 134
23. Frais communs divers .....		125 765
24. Versements divers lors de la cessa- tion des services .....		49 956
		<hr/> 749 481
	TOTAL BRUT	8 728 000
	TOTAL NET	<hr/> <hr/> 8 618 000

TABLEAU G

**Organisation de l'aviation civile internationale**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>1952</i>	<i>Ouvertures</i>	<i>de crédits</i>
1. Réunions .....	104 286		
2. Cabinet du Président .....	42 276		
3. Cabinet du Secrétaire général .....	115 964		
4. Bureau de la navigation aérienne.....	754 972		
5. Bureau du transport aérien .....	235 763		
6. Bureau juridique .....	97 181		
7. Administration et services généraux .....	1 091 335		
Services administratifs et financiers.....	165 927		
Services linguistiques .....	372 349		
Conférences et services généraux.....	219 982		
Section des publications .....	333 077		
8. Frais afférents aux services généraux (non répartis).....	668 571		
	TOTAL BRUT	3 110 348	
	TOTAL NET	2 699 230	

TABLEAU H

**Union postale universelle**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>1952</i>	<i>Ouvertures</i>	<i>de crédits</i>
1. Congrès .....	46 729		
2. Commissions et conférences .....	37 033		
3. Frais afférents au Bureau de l'Union (non compris les frais d'impression).....	145 160		
4. Frais d'impression .....	106 915		
	TOTAL BRUT	335 837	
	TOTAL NET	320 534	

TABLEAU I

**Organisation mondiale de la santé**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	1952 <i>Ouvertures de crédits</i>	
A. Sessions		
1. Assemblée mondiale de la santé.....	81 135	
2. Conseil exécutif et ses comités et autres sessions d'organisation.....	101 278	
3. Travaux contractuels d'imprimerie: sessions .....	35 000	
	<hr/>	217 413
B. Services administratifs		
4. Bureau du Directeur général .....	307 839	
5. Services administratifs et financiers .....	584 772	
6. Travaux contractuels d'imprimerie: services administratifs.....	1 039	
	<hr/>	893 650
C. Programme d'exécution		
7. Services techniques centraux		
i) Bureau du Sous-Directeur général .....	49 700	
ii) Services épidémiologiques .....	373 122	
Bureau du Directeur .....	19 953	
Conventions sanitaires et quarantaine .....	100 768	
Coordination des recherches .....	154 019	
Technologie .....	22 538	
Statistiques et informations épidémiologiques .....	44 585	
Station d'informations épidémiologiques de Singapour.....	31 259	
iii) Statistiques sanitaires .....	127 928	
Bureau du Directeur .....	16 776	
Etudes statistiques .....	30 241	
Statistiques de morbidité .....	51 212	
Classement statistique international des maladies et causes de décès..	29 699	
iv) Substances thérapeutiques .....	331 383	
Bureau du Directeur .....	18 913	
Standardisation biologique .....	71 038	
Pharmacie .....	46 321	
Drogues engendrant la toxicomanie .....	20 193	
Antibiotiques et insecticides .....	6 602	
Bureau de recherches sur la tuberculose, Copenhague.....	168 316	
v) Services d'édition et de documentation .....	409 317	
Bureau du Directeur .....	70 397	
Publications et autres services d'édition.....	174 041	
Traduction .....	69 219	
Bibliothèque et services de documentation.....	95 660	
vi) Travaux contractuels d'imprimerie: services techniques centraux....	156 322	
8. Services consultatifs		
i) Bureau du Sous-Directeur général .....	97 326	
ii) Service des maladies transmissibles .....	881 456	
Bureau du Directeur .....	25 848	
Paludisme .....	175 898	
Tuberculose .....	295 128	
Maladies vénériennes .....	265 545	
Autres maladies transmissibles .....	119 037	

TABLEAU I (*suite*)

**Organisation mondiale de la santé**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

		1952 <i>Ouvertures de crédits</i>
iii) Organisation des services de santé publique .....		1 135 980
Bureau du Directeur .....	38 815	
Administration de la santé publique .....	293 760	
Assainissement .....	148 008	
Soins infirmiers .....	107 701	
Hygiène sociale et professionnelle .....	52 128	
Education sanitaire du public .....	64 891	
Hygiène de la maternité et de l'enfance .....	286 075	
Santé mentale .....	97 857	
Alimentation et nutrition .....	46 745	
iv) Enseignement et formation professionnelle .....		1 604 219
Bureau du Directeur .....	32 248	
Bourses d'études .....	884 563	
Assistance aux institutions d'enseignement .....	634 554	
Echange d'informations scientifiques .....	52 854	
v) Travaux contractuels d'imprimerie: services consultatifs.....		109
9. Bureaux régionaux .....		761 031
i) Afrique .....	38 089	
ii) Les Amériques .....	240 032	
iii) Asie du Sud-Est .....	126 558	
iv) Europe .....	144 722	
v) Méditerranée orientale .....	131 220	
vi) Pacifique occidental .....	5 050	
vii) Travaux contractuels d'imprimerie: bureaux régionaux .....		5 927 893
		<hr/>
		7 038 956
D. Services communs .....		638 826
10. Sessions .....		47 610
11. Services administratifs .....		146 316
12. Programme d'exécution .....		444 900
	TOTAL BRUT	7 677 783
	TOTAL NET	<hr/> <hr/> 7 677 782

*Troisième partie*

**ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES**

Tableau J Récapitulation de la situation financière, 1949 et 1950.

Tableau K Recouvrement des contributions :

Première partie Contributions perçues au 31 août 1951.

Deuxième partie Etat au 31 août 1951 des contributions à recevoir des Etats  
Membres.



TABLEAU J

## Récapitulation de la situation financière, 1949 et 1950

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	Budgets approuvés	Montants des contributions fixées	Montants des contributions fixées et reçues au cours de l'année	Montants totaux des contributions reçues (y compris les sommes dues au titre des années précédentes)	Dépenses effectuées
Organisation des Nations Unies					
			Pour 100		
1949 .....	43 204 080	41 651 063 <sup>a</sup>	38 525 259 (92 50)	39 139 962	42 575 368
1950 .....	44 520 773	34 197 085 <sup>a</sup>	30 452 921 (89 05)	32 435 114	43 746 264
OIT					
1949 .....	5 215 539	5 185 539	4 686 266 (90 37)	5 011 758	5 034 154
1950 .....	6 023 526	5 983 526	4 965 646 (82 99)	5 244 887	5 266 854
FAO					
1949 .....	5 000 000	4 623 625	3 724 937 (80 56)	4 006 324	4 654 519
1950 .....	5 000 000	5 056 125	4 138 250 (81 85)	4 735 793	4 504 653
UNESCO					
1949 .....	7 780 000	7 728 375	6 303 144 (81 56)	7 106 953	7 309 997
1950 .....	8 000 000	8 196 679	6 991 221 (85 29)	7 248 052	7 162 794
OACI					
1949 .....	2 678 985	2 674 802	2 185 787 (81 71)	2 791 866	2 440 290
1950 .....	2 676 768	2 532 113	1 948 152 (76 94)	2 171 959	2 564 157
UPU					
1949 .....	340 370	283 616	179 459 (63 27)	235 234	297 388
1950 .....	316 889	285 091	242 916 (85 21)	276 727	301 837
OMS					
1949 .....	6 037 421	5 046 293	3 686 875 (73 06)	4 270 145	4 277 518
1950 .....	8 823 741	7 100 977	4 148 941 (58 43)	4 644 681	6 108 299
UIT <sup>b</sup>					
1949 .....	3 256 950	3 256 950	597 270 (18 33)	1 626 728	3 222 244
1950 .....	1 543 297	1 543 297	728 414 (47 20)	2 851 438	1 402 488

<sup>a</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte des contributions dues au titre des prévisions supplémentaires pour l'année en cours, et dont le montant est reporté à l'année suivante.

<sup>b</sup> Ces chiffres correspondent aux prévisions de dépenses "ordi-

naires" et "extraordinaires". Les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les dépenses afférentes aux conférences et aux réunions, ne sont réparties entre les participants qu'après la clôture des dites conférences et réunions.

TABLEAU K

**Première partie. — Récapitulation de la situation au 31 août 1951 en matière de recouvrement des contributions à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

	<i>Montants des contributions fixées</i>	<i>Montants des sommes recouvrées</i>	<i>Pourcentages des sommes recouvrées</i>	<i>Soldes</i>
<b>Organisation des Nations Unies</b>				
1949 .....	41 651 063	41 475 875	99 58	175 188
1950 .....	34 197 085	31 777 778	92 93	2 419 307
1951 .....	42 898 520	27 643 489	64 44	15 255 031
<b>OIT</b>				
1947 .....	3 736 641	3 723 463	99 65	13 179
1948 .....	4 514 174	4 444 119	98 45	70 055
1949 .....	5 195 932	4 964 172	95 54	231 760
1950 .....	6 007 377	5 567 945	92 69	439 432
1951 .....	6 219 506	4 068 588	65 42	2 150 918
<b>FAO</b>				
1945-1946 .....	2 230 000	2 188 000	98 12	42 000
1946-1947 (18 mois)....	6 769 500	6 652 000	98 27	117 000
1948 .....	4 610 250	4 177 500	90 61	432 750
1949 .....	4 623 625	4 101 334	88 70	522 291
1950 .....	5 656 125	4 575 125	90 49	481 000
1951 .....	5 000 000	3 792 000	75 84	1 208 000
<b>UNESCO</b>				
1947 .....	6 981 912	6 926 292	99 20	55 620
1948 .....	7 591 670	7 010 667	92 43	574 803
1949 .....	7 728 375	6 916 773	89 50	811 602
1950 .....	8 196 679	7 266 060	88 65	930 619
1951 .....	8 200 000 <sup>b</sup>	4 162 279	50 76	4 037 721
<b>OACI<sup>a</sup></b>				
1946-1947 .....	1 765 716	1 691 205	95 78	74 511
1947-1948 .....	2 561 617	2 464 356	96 20	97 261
1948 (6 mois) .....	1 293 060	1 174 449	90 83	118 611
1949 .....	2 674 802	2 434 244	91 01	240 558
1950 .....	2 532 113	2 114 540	83 51	417 573
1951 .....	2 519 202	1 391 045	55 22	1 128 157
<b>OMS</b>				
1948 .....	3 172 726	2 691 205	84 82	481 521
1949 .....	5 046 293	4 186 428	82 96	859 865
1950 .....	7 100 977	5 581 843	78 61	1 519 134
1951 .....	7 495 875	3 401 086	45 37	4 094 789
<b>UIT</b>				
Avant 1949 .....	—	—	—	315 553
1949 .....	3 270 841 <sup>c</sup>	2 639 761	80 71	631 080
1950 .....	1 440 352 <sup>c</sup>	1 094 457	75 99	345 895
1951 .....	921 305 <sup>d</sup>	690 467	74 94	230 838

<sup>a</sup> Jusqu'à 1949 inclus, la conversion s'est faite au pair, et par la suite sur la base de 1,05 dollar canadien pour 1 dollar des Etats-Unis.

<sup>b</sup> Non compris les contributions des nouveaux membres, soit 258.300 dollars, dont 89.051 dollars avaient été versés au 30 septembre 1951.

<sup>c</sup> Ces chiffres correspondent aux budgets ordinaires et extraordinaires.

<sup>d</sup> Budget ordinaire seulement. Les contributions au titre des dépenses extraordinaires ne sont fixées qu'à la fin de la conférence ou de la réunion auxquelles elles se rapportent; dans ces conditions, il n'est pas possible de fixer le montant total des contributions pour 1951 avant la fin de l'année.

## Deuxième partie. — Etat au 31 août 1951

(Montants exprimés

Organisation des  
Nations Unies

## OIT

## FAO

	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>
--	---	--	---	--	---

Afghanistan .....					3 000
Albanie .....			6 581 88		
Arabie saoudite .....					
Argentine .....	134 751 98		140 085 19		
Australie .....					
Autriche .....					
Belgique .....					
Birmanie .....					
Bolivie .....	25 823		11 824 29	12 686 99	8 000
Brésil .....					
Bulgarie .....			28 122 57	55 731 22	5 000
Canada .....					
Ceylan .....					
Chili .....					
Chine .....	2 028 368	175 187 66	161 780 57	184 650 64	217 500
Cité du Vatican .....					
Colombie .....					
Corée .....					7 500
Costa-Rica .....					
Cuba .....	94 235		26 683 33		
Danemark .....					
Egypte .....	37 400				
Equateur .....					
Espagne .....					
Etats-Unis d'Amérique .....					
Ethiopie .....	27 336		6 581 88	16 917 82	8 500
Finlande .....					
France .....					
Grèce .....					
Guatemala .....	16 721				3 000
Haïti .....					
Honduras .....					
Hongrie .....			28 122 57	44 123 15	20 000
Inde .....					
Indonésie .....					
Irak .....					14 500
Iran .....					
Irlande .....					
Islande .....					
Israël .....					

<sup>a</sup> Les montants reproduits sont ceux qui ont été communiqués par l'organisation mentionnée.

<sup>b</sup> Y compris les contributions des colonies, territoires, protectorats et possessions selon le cas.

<sup>c</sup> Non compris les sommes à recevoir de particuliers, d'organisations privées et d'administrations des télécommunications. Les chiffres figurent dans les deux premières colonnes se rapportent aux budgets ordinaires et extraordinaires pour 1949 et 1950 et au budget ordinaire seulement, pour 1951.

**Contributions à recevoir des Etats membres<sup>a</sup>**

(en millions de dollars des Etats-Unis.)

<i>FAO</i>	<i>UNESCO</i>		<i>OMS</i>		<i>UIT</i>		
<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>Contributions pour 1949-1951</i>	<i>Montants recouvrés des contributions pour 1949-1951</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1949</i>
			2 935	2 004	4 801	4 801	
					7 720	6 835	
	170 776	168 730	130 333	145 098	12 720	7 197	
					191 194	44 264	61 928
					208 340	208 340	
					7 598	7 598	
					78 719	78 719	
11 000	6 443		5 870		18 615	16 792	
					21 185	2 144	
					172 576		35 026
			9 980	10 116	23 255	7 316	
					212 215	212 215	
					13 242	13 242	
642 500	527 356	1 036 860	422 702	470 588	20 709	1 254	2 456
					171 465	49 030	
					7 015	7 012	
81 000	384			7 504	34 462	34 462	
			5 870	2 012			
	24 897		20 548		16 287		11 196
					40 946		22 169
	326 24				83 049	83 049	
	4 520		3 523	218 08	77 518	77 518	
					33 570		13 480
					3 209 <sup>b</sup>		
					508 183 <sup>b</sup>	508 183 <sup>b</sup>	
					18 978	18 978	
					3 263	3 263	
					452 821 <sup>b</sup>	452 821 <sup>b</sup>	
2 500	4 800		3 523	3 438	30 998	28 088	322
					19 368		3 939
					4 581	4 581	
15 750	13 872	10 332	14 090	15 686	21 185	19 361	
					7 760	7 152	
					199 440	199 440	
					66 480	66 480	
			11 705		4 240	4 240	
			6 216 21		6 326	6 198	
	4 909				37 651	37 651	
					7 157	6 316	
					12 990	12 990	

## Deuxième partie. — Etat au 31 août 1951

(Montants exprimés en millions de francs)

	Organisation des Nations Unies		OIT		FAO
	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>
Italie .....			15 272 80		23 499 80
Japon .....					
Jordanie, Royaume hachimite de .....					
Liban .....					
Libéria .....					
Luxembourg .....					
Mexique .....					
Monaco .....					
Nicaragua .....					
Norvège .....					
Nouvelle-Zélande .....					
Pakistan .....					
Panama .....					3 000
Paraguay .....	13 668				
Pays-Bas .....					
Pérou .....					20 500
Philippines .....					68 000
Pologne .....					
Portugal .....					
République Dominicaine .....					
République socialiste soviétique de Biélorussie.....					
République socialiste soviétique d'Ukraine.....					
Roumanie .....					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....					500
Salvador .....					
Suède .....					
Suisse .....					
Syrie .....	41 004		14 360 06	883 04	9 000
Tchécoslovaquie .....					69 500
Thaïlande .....					
Turquie .....					
Union des Républiques socialistes soviétiques.....					
Union Sud-Africaine .....					
Uruguay .....			15 70		
Venezuela .....					
Yémen .....					
Yougoslavie .....					
TOTAUX	2 419 306 98	175 187 66	439 431 24	314 992 86	480 999

Contributions à recevoir des Etats membres<sup>a</sup>

(en millions de dollars des Etats-Unis.)

FAO	UNESCO		OMS		UIT		
<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions pour 1950</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1950</i>	<i>Contributions pour 1949-1951</i>	<i>Montants recouvrés des contributions pour 1949-1951</i>	<i>A recevoir sur les contributions antérieures à celles de 1949</i>
			147 945		197 111	181 681	997
					4 693	4 582	8 815
					1 964	1 077	
					5 170	5 170	
					16 595	9 447	
					21 866	21 866	
			30 593		74 594	24 388	3 398
					7 478	7 478	
3 750			853		22 284		7 354
					77 907	77 907	
					35 865	35 865	
					99 781	99 781	
2 500				2 866	19 824	673	5 235
			2 935		18 273	3 621	
					86 550	85 346	1 426
					29 363		14 382
107 500			2 648 05		22 829	22 829	
					155 814	80 788	
98 250	83 655	226 103	66 928	45 681	214 710 <sup>b</sup>	139 572 <sup>b</sup>	
					76 784	62 806	
					36 331	33 911	
			15 265	16 993	108 993	101 670	
			59 296	66 013	12 359	11 863	
			24 658	15 857			
					390 872 <sup>b</sup>	390 872 <sup>b</sup>	
					19 824	8 435	
					76 074	76 074	
					78 844	78 844	
10 000	10 483 79		8 194		21 044	9 140	
71 791 50	78 197		63 406	39 927	77 727	68 200	
					55 317	55 317	
					73 532	37 784	
			446 772	497 385	233 721	204 169	
					154 044	154 044	
67 500			12 345 30		35 838		10 635
					71 676		8 547
					12 720	11 270	
					11 096	11 096	
<u>1 114 041 50</u>	<u>930 619 03</u>	<u>1 442 025</u>	<u>1 519 133 56</u>	<u>1 341 386 08</u>	<u>(5 575 560<sup>c</sup>)</u>	<u>(4 384 801<sup>c</sup>)</u>	<u>211 305<sup>c</sup></u>



*Quatrième partie*

ETAT DES FONDS HORS BUDGET GERES PAR L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES

Tableau L Récapitulation des fonds hors budget.

Annexe I Description des fonds hors budget de l'Organisation des Nations Unies :

- 1) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée ;
- 2) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ;
- 3) Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.

Annexe II Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés.



TABLEAU L

**Récapitulation des fonds hors budget**

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

<i>Organisations et programmes</i>	<i>Importance et étendue du programme</i>		<i>Prévisions de dépenses 1951</i>	<i>Origine et destination des fonds</i>
	<i>Montants</i>	<i>Périodes</i>		
<b>A. Organisation des Nations Unies</b>				
UNKRA .....	250 000 000	Première année complète d'activité	Inconnues	Principalement, contributions volontaires des gouvernements en vertu de la résolution 410 (V) de l'Assemblée générale
UNRWA .....	50 000 000	1er juillet 1951-30 juin 1952	35 806 566 <sup>a</sup>	Principalement, contributions volontaires des gouvernements en vertu de la résolution 393 (V) de l'Assemblée générale
FISE .....	30 000 000 <sup>b</sup>	1952	22 000 000	Principalement, contributions volontaires des gouvernements en vertu de la résolution 417 (V) de l'Assemblée générale
Assistance technique .....	6 000 000	1952	2 167 000 <sup>c</sup>	Compte spécial du programme élargi
Subvention Rockefeller au Haut-Commissariat pour les réfugiés .....	64 000	1952	36 000	Subvention de 100 000 dollars destinée à des études spéciales sur la condition des réfugiés
Subventions Rockefeller destinés :				
1) A des bourses de formation en cours d'emploi .....	18 000	1952	21 000	Subvention de 39 000 dollars pour un programme de bourses de formation en cours d'emploi et subvention de 73 100 dollars pour le programme spécial de recherches
2) A un programme spécial de recherches .....	14 700	1952	58 400	
<b>B. OIT</b>				
Compte spécial pour les migrations .....	988 000	1951	988 000	Subvention des membres de l'OIT ainsi que des membres de l'OECE
Assistance technique .....	4 355 000	1952	750 000 <sup>c</sup>	Comité spécial du programme élargi
<b>C. FAO<sup>d</sup></b>				
Transfert des avoirs de l'UNRRA .....	61 000	1952	63 000	Sur le montant de 1 164 540 dollars, qui a été transféré à la FAO sur les avoirs de l'UNRRA en vue de la fourniture de services consultatifs en matière agricole à certains pays, il restera en 1952 un solde disponible de 275 000 dollars, dont une partie, soit 214 000 dollars, serait reportée sur l'exercice suivant

<sup>a</sup> Dépenses pour la période allant du 1er mai 1950 au 30 juin 1951.<sup>b</sup> Programme optimum adopté par le Conseil d'administration du FISE.<sup>c</sup> Exercice financier du 1er juillet 1950 au 31 décembre 1951, évaluation au mois d'août 1951.<sup>d</sup> La FAO doit recevoir en 1952 des fonds provenant d'autres sources, sans que les montants exacts aient encore été déterminés.

TABLEAU L (suite)

Récapitulation des fonds hors budget

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

Organisations et programmes	Importance et étendue du programme		Prévisions de dépenses 1951	Origine et destination des fonds
	Montants	Périodes		
Don offert par le Comité du fonds Williams-Waterman	15 000	1952		Don privé destiné à couvrir les frais d'une commission internationale chargée d'étudier l'amélioration du riz aux Philippines
Assistance technique .....	8 753 000	1952	3 471 000 <sup>e</sup>	Compte spécial du programme élargi
<b>D. UNESCO</b>				
Programme d'éducation de base .....	40 000	1952	40 000	Don de l'Organisation des Etats américains, qui sera augmenté par d'autres contributions volontaires, publiques et privées; le montant total doit compléter les fonds affectés à l'éducation de base, qui proviennent d'une ouverture de crédit (235 000 dollars) et d'un prélèvement sur le programme d'assistance technique (178 000 dollars)
Fonds international de la musique .....			7 400	Fonds alimenté surtout par des dons de particuliers, et destiné à venir en aide à des compositeurs méritants; en 1952, ce Fonds sera géré par le Conseil international de la musique
Fonds d'aide à des publications .....	20 000	1952	15 000	Recettes provenant de la vente des publications, plus un crédit de 125 000 dollars, ouvert au budget pour augmenter la diffusion des publications de l'UNESCO
Assistance technique .....	4 627 000	1952	1 100 000 <sup>e</sup>	Compte spécial du programme élargi
<b>E. OACI</b>				
Fonds pour le financement de la station Vik Loran (Islande) .....				Des contributions s'élevant à 41 778 dollars ont été demandées en 1950 aux six Etats qui s'étaient déclarés prêts à contribuer à ce Fonds. On a établi que ce montant suffirait à rembourser à l'Islande les dépenses qu'elle a effectuées pour l'entretien de la station Vik Loran et à couvrir de menus frais d'administration

TABLEAU L (suite)

## Récapitulation des fonds hors budget

(Montants exprimés en dollars des Etats-Unis.)

Organisations et programmes	Importance et étendue du programme		Prévisions de dépenses 1951	Origine et destination des fonds
	Montants	Périodes		
E. OACI (suite)				
Fonds pour le financement des services de navigation aérienne en Islande .....				Des contributions s'élevant à 388 606 dollars ont été demandées en 1950 aux neuf Etats qui s'étaient déclarés prêts à contribuer à ce Fonds. On a établi que ce montant suffirait à rembourser à l'Islande les dépenses qu'elle a effectuées pour l'entretien et le fonctionnement de ces installations et à couvrir de menus frais d'administration
Fonds pour le financement des services de navigation aérienne au Groenland et aux îles Féroé .....				Des contributions s'élevant à 608 990 dollars ont été demandées en 1950 aux six Etats qui s'étaient déclarés prêts à contribuer à ce Fonds. On a établi que ce montant suffirait à rembourser à l'Islande les dépenses qu'elle a effectuées pour l'entretien et le fonctionnement de ces installations et à couvrir de menus frais d'administration
Assistance technique .....	900 340	1952	371 479 <sup>c</sup>	Programme élargi d'assistance technique
F. OMS				
Subventions accordées par le FISE .....	5 135 373	1952	9 537 434	L'évaluation des montants qui doivent être fournis par le FISE est provisoire; elle dépend des demandes que les gouvernements présenteront pour certains programmes et de l'approbation de ces demandes par le Conseil d'administration du FISE
Assistance technique .....	8 310 000	1952	2 843 000 <sup>c</sup>	Compte spécial du programme élargi

## ANNEXE I

### Description des fonds hors budget de l'Organisation des Nations Unies

#### 1. — AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LE RELÈVEMENT DE LA CORÉE

##### a) *Fonctions et objectifs principaux*

Par sa résolution 410 (V) du 1er décembre 1950, l'Assemblée générale a créé l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA), dirigée par un Agent général des Nations Unies, qui sera responsable devant l'Assemblée générale et devra assurer l'exécution du programme d'assistance et de relèvement en Corée, "tel qu'il sera fixé de temps à autre par l'Assemblée générale".

L'Agent général, en étroite collaboration avec la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, dispose de larges pouvoirs en vue de coordonner et de diriger le relèvement et l'assistance; il assume toutes fonctions et responsabilités en matière d'élaboration des plans et de contrôle, de questions techniques et administratives et de problèmes d'organisation et de mise en œuvre. L'Assemblée générale a recommandé à l'Agent général, dans l'exercice de ses fonctions, de tirer parti des avis et de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et, le cas échéant, d'inviter ces dernières à se charger de l'exécution de travaux spéciaux, soit à leurs frais, soit au moyen des fonds que pourrait leur fournir l'Agence et d'utiliser également les facilités des institutions ou organisations nationales et internationales existantes, tant gouvernementales que non gouvernementales.

L'Agent général et le Commandement unifié ont conclu un accord officiel le 18 juillet 1951, en vue de préciser les relations de l'Agence avec le Commandement des Nations Unies au cours de la période des hostilités actives en Corée.

Conformément à cet accord, le Commandement des Nations Unies est seul responsable de l'ensemble de l'assistance et des secours économiques immédiats, exigés par les opérations militaires pendant la durée des hostilités actives. L'Agence est chargée notamment de fournir des avis et une assistance techniques au Gouvernement de la République de Corée, d'établir des programmes de relèvement et de reconstruction à long terme et de mettre en œuvre, dans la mesure où le permet la situation militaire, tout programme d'aide économique, qui compléterait le programme du Commandement des Nations Unies.

##### b) *Dispositions financières*

L'Agence est financée par les contributions volontaires des gouvernements, en espèces, en nature ou en services, ainsi que par les contributions d'organisations, de particuliers ou d'autres sources. Les montants reçus en espèces seront portés au crédit d'un compte spécial, ouvert par le Secrétaire général; les prélèvements sont

effectués à la demande de l'Agent général. L'Agent général est autorisé à utiliser, comme il le jugera convenable, les contributions en nature ou les services dans le cadre du programme de l'Agence. Les fonds fournis par des institutions coréennes, gouvernementales ou non, doivent cependant être portés au crédit d'un compte séparé; on ne les fera pas figurer comme contributions.

En mai 1951, le Comité consultatif pour le relèvement de la Corée a approuvé, à titre de plan général, le programme et le plan de dépenses proposés par l'Agent général, étant entendu que ce programme s'appliquait à la période où l'Agence pourrait pleinement fonctionner et que l'Agent général soumettrait au Comité des programmes de détail chaque fois que cela se révélerait possible. Le Comité a également accepté que l'Agent général, sous réserve que des accords appropriés soient conclus avec le Commandement unifié, utilise des fonds en vue d'exécuter des programmes d'assistance et de relèvement pour la période postérieure aux hostilités, en vue de fournir une assistance technique et de procéder, en matière de secours et de relèvement, aux opérations compatibles avec la situation militaire.

A la fin de juin 1951 le compte spécial avait été crédité d'une somme de 7.134.470 dollars, comprenant les diverses contributions des Etats Membres et d'autres institutions publiques ainsi que le revenu des investissements. Les dépenses totales imputables sur les fonds disponibles s'élevaient au 30 juin 1951 à 236.075 dollars, y compris les versements effectués au Fonds de roulement en contrepartie des prélèvements opérés en 1950, avant la création de l'Agence, pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'assistance aux populations civiles de Corée.

Conformément à la résolution 410 (V), l'Agent général a établi, de concert avec le Secrétaire général et avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le règlement financier provisoire de l'Agence, que le Comité consultatif des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a approuvé le 23 mai 1951. Certains paragraphes de ce règlement provisoire pourront faire l'objet de nouvelles consultations et d'une révision par le Comité consultatif pour le relèvement de la Corée, avant approbation du règlement financier sous sa forme définitive. L'Agent général prend en outre, de concert avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les dispositions nécessaires à la présentation et à la vérification des comptes de l'Agence. Il est envisagé de faire vérifier les comptes de l'Agence par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, qui fera rapport au Comité consultatif pour le relèvement de la Corée, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale.

rale. A ce sujet, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est habilité à adresser à l'Assemblée générale toutes observations relatives à ce rapport qu'il jugera utile de formuler. Il est prévu en outre que l'Agent général soumettra, à intervalles réguliers, des relevés de comptes relatifs aux opérations de l'Agence au Comité consultatif pour le relèvement de la Corée, au Secrétaire général et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Aux termes de la résolution 410 (V), l'Agent général est également habilité à gérer les fonds ou les fournitures répartis par l'Agence en vertu d'accords conclus avec des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des autorités locales ou d'autres institutions.

### *c) Organisation*

Dans le cadre d'organisation envisagé, on prévoit un siège, un poste d'opérations en Corée ainsi que huit bureaux de liaison et d'achats. Le centre d'opérations d'Extrême-Orient comprend actuellement un poste d'opérations en Corée et un bureau de liaison et d'approvisionnements à Tokyo. Le centre d'opérations des Etats-Unis d'Amérique comprend un bureau à New-York et un bureau à Washington. On a également créé à Genève un centre d'opérations de l'Agence.

## 2. — OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

### *a) Attributions et objectifs principaux*

L'Assemblée générale a créé, par sa résolution 302 (IV) adoptée le 8 décembre 1949, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La résolution 393 (V), adoptée le 2 décembre 1950, a modifié sur quelques points les termes de la première résolution.

Aux termes de la résolution 302 (IV), cet Office avait pour fonctions de remplacer l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, d'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et les programmes de travaux recommandés par la Mission économique d'études (A/AC.25/6, décembre 1949), et de se concerter avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures à prendre. L'Office était invité à désigner un représentant qui participerait en qualité d'observateur aux réunions du Bureau de l'assistance technique, à mettre à la disposition du Bureau tous les renseignements relatifs à toute mesure qu'il pourrait prendre en matière d'assistance technique, de sorte que le Bureau puisse les faire figurer dans ses rapports au Comité de l'assistance technique; il était en outre invité à se concerter avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, de manière que l'un et l'autre puissent accomplir au mieux leurs tâches respectives.

Le Directeur, désigné par le Secrétaire général, était chargé de la direction générale et responsable devant l'Assemblée générale de l'exécution du programme; il devait présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Office.

Une Commission consultative, composée des représentants de quatre gouvernements, a été créée pour conseiller et assister le Directeur dans l'exécution du programme.

Ce programme était principalement financé par les contributions bénévoles des gouvernements; il devait bénéficier en outre d'une aide du FISE, des institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations bénévoles, et de particuliers.

Le Directeur, de concert avec la Commission consultative et les gouvernements intéressés, fixe la politique de l'Office, élabore ses programmes et ses projets, et en répartit les ressources.

Le 1er mai 1950, l'Office a commencé officiellement son activité, en reprenant à son compte les opérations, les avoirs et les obligations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine et des institutions qui étaient à l'œuvre en Palestine.

Le 2 décembre 1950, l'Assemblée générale a adopté la résolution 393 (V), par laquelle elle autorisait l'Office à continuer de fournir des secours directs aux réfugiés qui en avaient besoin, jusqu'au 30 juin 1952, et le chargeait de créer un fonds de réintégration, qui serait utilisé pour les programmes demandés par l'un quelconque des gouvernements dans le Proche-Orient et approuvés par l'Office en vue d'assurer la réinstallation permanente des réfugiés et de ne plus les faire figurer sur les listes des personnes secourues. C'est pourquoi, à partir du 1er juillet 1951, l'Office devait utiliser deux fonds distincts pour l'exécution de son programme: un fonds de secours et un fonds de réintégration.

### *b) Dispositions financières*

Les fonds de l'Office proviennent des contributions volontaires des gouvernements, en espèces, en nature, sous forme de secours direct aux réfugiés et de services fournis à l'Office; ils proviennent également des contributions du FISE, des institutions spécialisées des Nations Unies, d'institutions bénévoles et de particuliers. Le Directeur est chargé d'administrer ces fonds dans le cadre de la politique fixée de concert avec la Commission consultative de l'Office et en se conformant au règlement financier établi "d'accord avec le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" [résolution 302 (IV)].

La gestion financière de l'Office s'inspire généralement des méthodes en usage dans l'Organisation des Nations Unies: un Comité des marchés, à la tête duquel se trouve un administrateur financier principal, s'occupe de tous les marchés d'une certaine importance. Un Comité de planification est chargé de réviser et d'étudier tous les programmes de travaux, avant qu'ils soient approuvés et portés au plan trimestriel des dépenses.

Le Directeur répartit les ressources disponibles conformément au règlement financier et après consultation avec la Commission consultative de l'Office.

Un plan trimestriel de dépenses, qui est établi de concert avec la Commission consultative de l'Office, indique le plan de répartition des fonds de l'Office entre les dépenses administratives, les secours directs, les programmes de travaux et la réintégration. Il est soumis aux fins de commentaires au Secrétaire général qui le transmet au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Directeur répartit les crédits jusqu'à concurrence des montants qui sont effectivement disponibles; il peut cependant assumer en plus des engagements couverts par des contributions qui ne sont pas encore parvenues à l'Agence lorsqu'il a reçu des engagements écrits, signés d'un fonction-

naire responsable d'un gouvernement participant, et précisant que le paiement sera effectué au plus tard à une certaine date, qui n'est pas postérieure à la date d'échéance des engagements que le Directeur a contractés.

L'Office établit des relevés de comptes mensuels à son propre usage et des relevés de comptes trimestriels qui sont communiqués au Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Les relevés de comptes établis à la date du 31 décembre 1950 ont été vérifiés par un membre du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et ils seront présentés à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant approuvé cette modification du règlement financier de l'Office, les relevés de comptes seront à l'avenir vérifiés chaque année à la date du 30 juin.

### 3. — FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS À L'ENFANCE

#### a) *Attributions et objectifs principaux*

Le FISE a été créé en vertu de la résolution 57 (I) adoptée le 11 décembre 1946 par l'Assemblée générale. Des décisions ultérieures à l'Assemblée générale ont modifié les termes de cette première résolution. La résolution 417 (V), que l'Assemblée générale a adoptée le 1er décembre 1950, dispose que le FISE fournira aux gouvernements qui ont besoin de son aide une assistance qui doit leur permettre "de faire face, grâce à des fournitures, à des moyens de formation et à des conseils, aux besoins urgents et à long terme de l'enfance, ainsi qu'à ses besoins persistants, notamment dans les pays insuffisamment développés, ceci afin de renforcer, toutes les fois que cela pourra être indiqué, les programmes permanents d'hygiène et de protection de l'enfance des pays bénéficiaires de l'assistance".

Un Conseil d'administration, composé des représentants de vingt-six gouvernements, à savoir les gouvernements des États Membres représentés à la Commission des questions sociales et les gouvernements de huit autres États que le Conseil économique et social aura désignés pour une période d'une durée appropriée, fixe les règles directrices du FISE, arrête ses programmes et répartit ses ressources, conformément aux principes que pourront établir le Conseil économique et social et sa Commission des questions sociales.

À l'expiration de la période de trois ans, qui a commencé en décembre 1950, l'Assemblée générale examinera de nouveau l'avenir du FISE, en vue de le maintenir en lui donnant un caractère permanent.

#### b) *Dispositions financières*

Le Fonds est alimenté par les contributions volontaires des gouvernements, le reliquat des avoirs de l'UNRRA et les contributions d'organisations bénévoles, de particuliers et d'autres sources. Il est géré par un Directeur général, conformément aux principes directeurs établis par le Conseil d'administration. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désigne le Directeur général en consultation avec le Conseil d'administration; le personnel du FISE, qui est recruté sur le plan international, fait partie du Secrétariat des Nations Unies.

Le Conseil d'administration, agissant d'après les recommandations du Directeur général, répartit les ressources dont dispose le Fonds pour l'assistance aux gouvernements. Un Comité du programme, que le Conseil d'administration désigne parmi ses propres membres, examine en détail les demandes d'assistance émanant des gouvernements. Le FISE a recours aux départements techniques de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour fournir aux gouvernements l'assistance technique dont ils ont besoin et s'assurer que les plans qu'ils ont élaborés pour l'utilisation des fournitures du FISE sont satisfaisants au point de vue technique.

Le budget administratif du FISE est également alimenté par des contributions volontaires. Il est présenté sur la recommandation commune du Bureau financier de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général du FISE et examiné et approuvé par le Conseil d'administration. Ce Conseil fixe les montants à prélever sur les ressources du Fonds pour couvrir les dépenses administratives. Il est assisté d'un Comité du budget administratif, qui examine les budgets administratifs avant toute décision du Conseil et formule des recommandations.

Conformément à la résolution 57 (i) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale le rapport financier annuel du FISE et le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Lorsqu'il y a lieu, le Conseil d'administration adresse au Conseil économique et social des rapports périodiques concernant son activité, et notamment son programme d'allocations et de dépenses et son budget administratif.

#### c) *Participation des pays bénéficiaires*

L'assistance du FISE, que les gouvernements reçoivent sur leur demande et sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, fait l'objet d'un accord formel entre le FISE et les gouvernements bénéficiaires, dont le plan d'opérations doit avoir été approuvé. Ces documents fixent les conditions dans lesquelles l'assistance du FISE sera fournie au gouvernement intéressé, règlent la distribution et l'utilisation des fournitures et des services et définissent les tâches d'ordre administratif et financier qui incombent à ce gouvernement dans l'exécution du programme d'assistance. En général, les dépenses qui sont à la charge des gouvernements bénéficiaires, au titre de leur contribution à l'exécution d'un programme approuvé, dépassent sensiblement la valeur des fournitures et de l'assistance fournies par le FISE. Comme cette participation des gouvernements revêt des formes très diverses, il est difficile d'évaluer exactement la contribution financière d'un gouvernement dans un programme qui bénéficie de l'assistance du FISE.

#### d) *Programme pour 1951*

À chacune de ses sessions, le Conseil d'administration alloue, dans la mesure des disponibilités du FISE, des fonds destinés aux programmes des gouvernements. Pour cette raison, et comme, d'autre part, les programmes des gouvernements ne commencent pas à la même date et sont de durées variables dans les différentes régions du monde, le Conseil d'administration ne

peut approuver l'assistance à tous ces programmes sur une base annuelle.

Le solde des allocations qui, d'après les décisions prises par le Conseil d'administration jusqu'au 1er juillet 1951, doivent être versées en 1951 ou à une date ultérieure, représente une dépense de 35 millions de dollars au total, dont 2.300.000 dollars pour les dépenses

administratives en 1951 et 2.700.000 dollars pour le fret maritime.

Le budget administratif du FISE est établi sur une base annuelle; il est examiné et approuvé par le Conseil d'administration avant le commencement de chaque exercice financier. Les dépenses administratives prévues pour 1951 s'élèvent à 2.261.000 dollars.

## ANNEXE II

### Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

Par sa résolution 304 (IV), l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé, le 16 novembre 1949, au cours de sa quatrième session, la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social, qui instituait le programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés.

Aux termes de ces résolutions, le Secrétaire général est autorisé à ouvrir, pour l'assistance technique en vue du développement économique, un compte spécial auquel seront versées les contributions des différents pays et sur lequel seront prélevés les versements effectués aux organisations participantes et destinés exclusivement à l'application du programme élargi d'assistance technique, ainsi qu'aux dépenses administratives qui y sont afférentes.

La gestion financière du compte spécial est régie par les dispositions de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social, les dispositions pertinentes du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et les décisions du Bureau de l'assistance technique.

Au 31 août 1951, trente-quatre gouvernements avaient versé au compte spécial l'équivalent de 16.416.575 dollars des Etats-Unis. Cette somme représente 81,8 pour 100 du montant total que cinquante-six gouvernements se sont engagés à verser pour le premier exercice financier se terminant le 31 décembre 1951.

Les prévisions de dépenses pour le premier exercice financier, dans le cadre du programme élargi, s'élevaient, suivant l'estimation du Bureau de l'assistance technique en date du 20 août 1951, à 10.906.000 dollars des Etats-Unis.

On trouvera des renseignements sur les programmes d'assistance technique des organisations participantes pour 1952 dans la cinquième partie du troisième rapport du Bureau de l'assistance technique au Comité de

l'assistance technique (E/2054/Add.1/Rev.1, en date du 7 août 1951).

A sa treizième session, le Conseil économique et social, après avoir examiné le rapport du Comité de l'assistance technique sur le programme élargi d'assistance technique (E/2102) et le rapport du Bureau de l'assistance technique (E/2054 et E/2054/Add.1/Rev.1) a adopté, le 30 août 1951, une résolution (E/2108) dans laquelle il prie, notamment, l'Assemblée générale d'approuver au début de sa sixième session certaines dispositions financières et en particulier la création d'un fonds spécial de réserve, équivalant à 3 millions de dollars, qui servira à assurer l'achèvement de projets dont l'exécution doit se poursuivre au-delà de la fin de l'exercice financier pour lequel on dispose de fonds, et à fournir des fonds en attendant la réception des contributions au début d'une année financière.

Aux termes de la même résolution, le Conseil demande instamment aux gouvernements d'apporter des contributions au programme pour l'année 1952, en vue de lui assurer, pour cette année, un total de contributions égal ou supérieur au montant total promis pour le premier exercice financier, et demande à l'Assemblée générale de prendre les dispositions nécessaires pour solliciter les contributions et recevoir sans retard celles qui auront été promises.

A la suite de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 411 (V), le groupe mixte de vérificateurs a examiné la question d'un système commun de vérification pour les dépenses effectuées au titre du Compte spécial pour l'assistance technique dans les pays insuffisamment développés.

Ce groupe procédera à la vérification des comptes au début de 1952, après la clôture de l'exercice financier du Compte spécial. Le Bureau de l'assistance technique a adressé au Conseil économique et social un rapport détaillé (E/2054) sur ses dépenses, ses ressources et les besoins qu'il prévoit.